

La proximité, c'est notre force



Sommaire

Éditorial

DU PRÉSIDENT

Jacques PÉLISSARD P. 4-5

Chapitre 1

L'AMF EN ACTION

André LAIGNEL P. 6-7

TERRITOIRES P. 8-15

Développement de l'intercommunalité - Aménagement du territoire
Construction des territoires - Préservation de l'environnement

SERVICES À LA POPULATION P. 16-21

Éducation - Culture - Social - Sport - Logement - Emploi - Santé

MOYENS D'INTERVENTION P. 22-24

Finances locales - Ressources humaines

GESTION LOCALE P. 25-27

État civil - Téléprocédures - Élections - Pouvoir de police
Services d'incendie et de secours - Statut de l' élu

EUROPE / INTERNATIONAL P. 28-29

Chapitre 2

LA VIE DU RÉSEAU

L'AMF AU SERVICE DES MAIRES

ET DES PRÉSIDENTS DE COMMUNAUTÉS P. 30-35

Une légitimité forte

Les commissions permanentes et groupes de travail - Les temps forts de l'AMF

Information et communication

DES SERVICES SPÉCIFIQUES P. 36-37

Mairie 2000 - FONPEL

LES ASSOCIATIONS DÉPARTEMENTALES DE MAIRES P. 38-39

Les synergies du réseau

Chapitre 3

LES MOYENS FINANCIERS

Jean LAUNAY P. 40-41

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

ET PRÉSENTATION DES COMPTES ANNUELS P. 42-43

Chapitre 4

LE TROMBINOSCOPE

BUREAU DE L'AMF P. 45

COMITÉ DIRECTEUR P. 46-47

PRÉSIDENTS D'ASSOCIATIONS

DÉPARTEMENTALES DES MAIRES P. 48-49

ORGANIGRAMME DES SERVICES P. 50

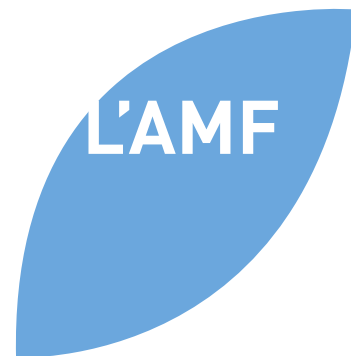


Jacques Pélissard

PRÉSIDENT DE L'AMF

Député-maire de Lons-le-Saunier (39)

Président de la communauté
d'agglomération de Lons-le-Saunier



Éditorial du président

L'AMF, unie, porte la voix de tous les maires

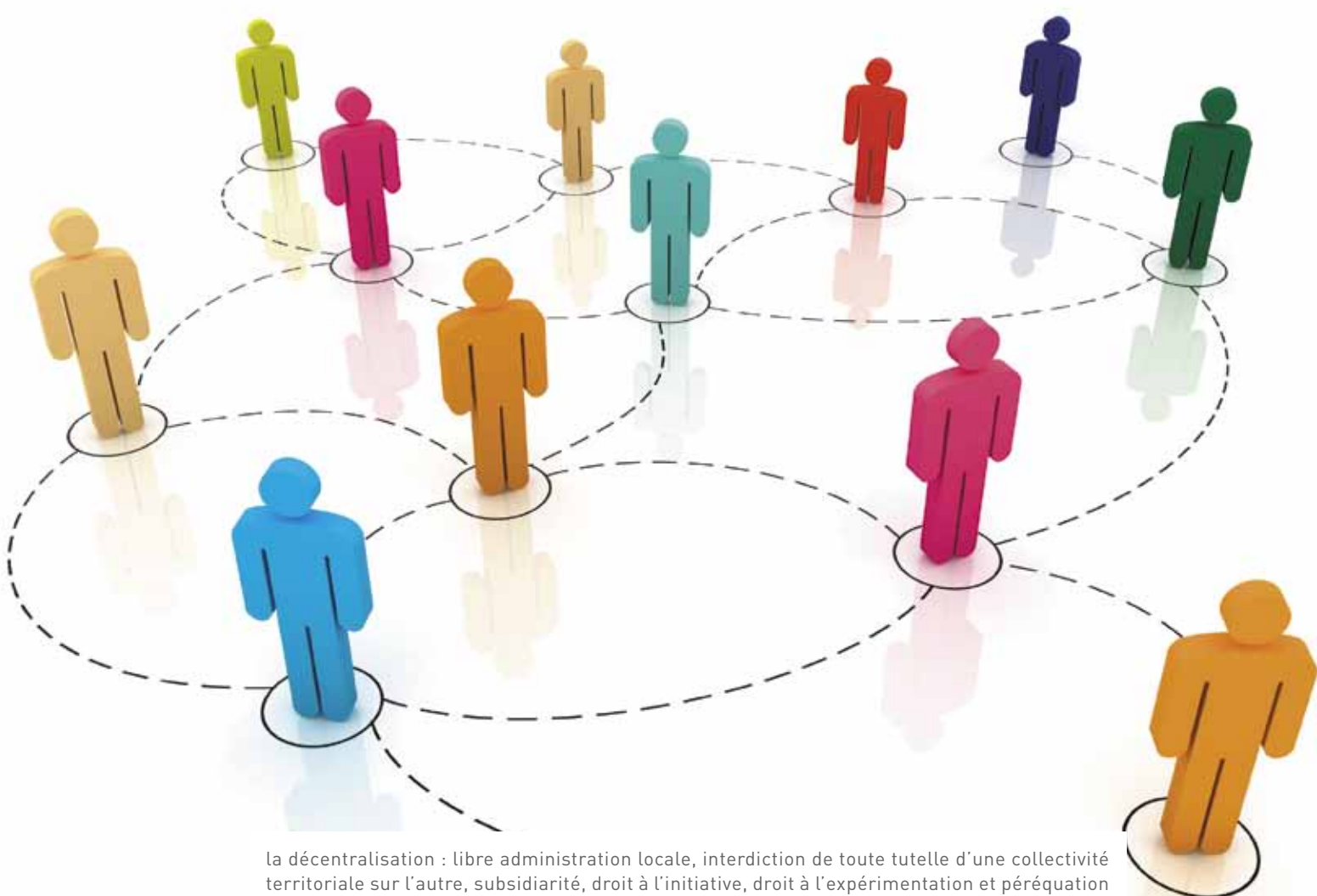
Réélu grâce à vos suffrages en novembre 2011, j'ai eu à cœur de poursuivre ma mission en tant que président de l'Association des maires de France : faire en sorte que l'Association, unie et plurielle, représente tous les maires et tous les présidents de communautés, quelle que soit la taille de leur collectivité ou leur sensibilité politique. Si notre parole est forte et écoutée, c'est parce qu'elle émane des 36 000 élus de nos territoires, acteurs de proximité et serviteurs de l'intérêt général.

De nombreuses réformes ont été engagées cette année et c'est avec un Bureau et un Comité directeur renouvelés que l'Association a continué son travail. Avec ses dix commissions permanentes, ses vingt groupes de travail et ses maires référents, l'AMF s'appuie sur des élus motivés et très largement investis dans leurs missions. Qu'ils en soient ici remerciés.

En 2011 et 2012, l'évolution de la carte intercommunale a été l'un des principaux sujets de préoccupations dans nos territoires. La loi du 29 février 2012 que j'ai initiée en collaboration avec le sénateur Jean-Pierre Sueur a permis de redonner de la souplesse, notamment en maintenant le pouvoir d'amendement des élus de la CDCI sur les périmètres intercommunaux proposés par les préfets, même si les schémas n'étaient pas arrêtés fin 2011, et en redonnant la possibilité de créer des syndicats en matière scolaire et sociale. La refonte de la carte continue jusqu'en juin 2013 et l'AMF maintient sa présence aux côtés des élus pour accompagner ce mouvement et leur apporter des éclairages techniques.

L'AMF s'est aussi fortement mobilisée pour les Etats généraux de la démocratie territoriale organisés par le Sénat. Il était en effet essentiel que notre Association prenne position dans le débat sur un nouvel acte de décentralisation. Dans sa contribution, elle affirme son souhait de voir approfondis les principes fondateurs de





la décentralisation : libre administration locale, interdiction de toute tutelle d'une collectivité territoriale sur l'autre, subsidiarité, droit à l'initiative, droit à l'expérimentation et péréquation en privilégiant la logique des blocs de compétences. Rien ne pourra se faire sans un réel partenariat avec l'Etat. C'est pourquoi nous attendons beaucoup du Haut Conseil des territoires qui devra constituer une véritable instance de dialogue, négociation et expertise associant les collectivités à la préparation et au suivi des projets et propositions de réforme ayant un impact territorial, en lien avec le Comité des finances locales.

« Les synergies entre communes et communautés doivent être renforcées. »

L'AMF prône également une clarification de l'organisation territoriale. Afin d'assurer une cohérence globale des politiques publiques, il faut mieux organiser les compétences entre collectivités, en développant notamment la gouvernance infra-régionale où maires, départements et régions seront parties prenantes. Dans ce cadre, les synergies entre communes et communautés doivent être renforcées, tant dans le domaine des compétences partagées que de la mutualisation des moyens et des services.

Dans le domaine financier, les collectivités ont encore dû faire face à de fortes contraintes. Les dotations de l'Etat sont gelées, l'accès à l'emprunt est de plus en plus difficile. Dans ce contexte, l'AMF a constamment rappelé sa parole à l'Etat : oui au gel des dotations puisque la crise empêche leur augmentation, mais pas moins. Aucune diminution ne pourra être acceptée sans concertation préalable et sans réduction significative des normes qui pèsent sur la gestion locale. Et, plus que jamais, l'AMF soutient, avec ses associations partenaires et toutes les collectivités adhérentes au projet, la création d'une Agence de financement des investissements locaux qui seule pourra redonner aux collectivités les marges de manœuvre qu'elles n'ont plus en matière d'emprunts.

Vous le voyez, les sujets ne manquent pas et l'AMF a à cœur de défendre vos positions pour le bien de nos concitoyens et pour le développement de nos territoires.

Je vous donne rendez-vous en novembre pour notre 95^e Congrès où nous pourrons échanger ensemble et parler aussi d'avenir. Car l'avenir se joue dans nos territoires.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Sophie', written over a horizontal line.



André Laignel

SECRÉTAIRE
GÉNÉRAL DE L'AMF
Ancien Ministre
Maire d'Issoudun (36)
Président de la communauté
de communes du Pays
d'Issoudun



Des paroles aux actes

Après des années pendant lesquelles on nous a dit que les collectivités locales étaient trop nombreuses, trop coûteuses, trop endettées bref, des fardeaux pour la Nation, comment ne pas apprécier à sa juste valeur le changement de ton dont le Président de la République et le gouvernement, issus des élections de mai et juin 2012, nous ont donné maints exemples.

CHANGEMENT DE TON

Oui, nous apprécions que le Président de la République ait dit, en clôture des Etats généraux de la démocratie territoriale organisés par le Sénat, que les collectivités locales « n'étaient pas une charge » pour le Pays, « mais un atout pour réussir le redressement ».

Oui, nous apprécions que le Président ait affirmé que « la commune était irremplaçable » et qu'il n'était « pas question de remettre en cause la clause de compétence générale », ni de « revenir sur l'absence de tutelle d'une collectivité sur d'autres ».

Oui, nous apprécions que le Président ait souligné que notre « dette est restée stable » quand celle de l'Etat a explosé ces cinq dernières années, rappelant également que nous n'empruntons que pour investir et que nous portons plus de 70 % des investissements publics en France et donc l'essentiel de la modernisation de nos territoires.

Par ailleurs, nous ne pouvons qu'approuver le Président quand il nous dit que le premier principe de la nouvelle étape de décentralisation, « c'est la confiance ». Cela fait si longtemps que nous la souhaitons !

Les intentions sont bonnes et nous les savons sincères, encore convient-il de passer des paroles aux actes !

Il semble, malheureusement, que parfois les vieilles habitudes aient la vie dure.

SORTIR DES VIEILLES HABITUDES

En effet, comment concilier l'engagement présidentiel d'une « discussion ouverte, sereine, respectueuse, sur les concours financiers de l'Etat », avec l'annonce, sans aucune consultation préalable, d'une baisse importante des dotations pour la période 2013-2015 : moins 2 250 milliards -ce qui est, certes, beaucoup moins que la baisse de 2 milliards par an qui nous était promise par le précédent Président !- ?

Tous les Maires ont conscience de l'état dans lequel se trouve notre Pays ; il n'en est pas un qui ne souhaite son redressement. Mais, et c'est une question essentielle, est-ce en continuant à nous appliquer un garrot financier, en affaiblissant, après plusieurs années d'un même régime, nos capacités d'action, que nous pourrons contribuer avec le plus d'efficacité au redressement de la France ?

PORTER LA SOLIDARITÉ ET LA CROISSANCE

Quand le Président affirme que « sans les collectivités locales, pas de solidarité, pas d'action économique », il montre sa grande compréhension du rôle que nous pouvons et devons jouer.

Il est vrai qu'il n'y a pas de semaine sans qu'on nous demande d'être au côté de l'Etat : c'est la refondation de l'école et nous y sommes attachés ; c'est l'action environnementale, décisive ; la transition énergétique, indispensable ; la création d'emplois d'avenir, nécessaire pour redonner confiance à une jeunesse trop souvent sans perspective ; c'est la réponse aux attentes sociales de plus en plus fortes de nos concitoyens. Mais avec quels moyens agir ?

LIBERTÉ

Le premier des moyens dont nous avons besoin, et qui devrait être au coeur de la nouvelle loi de décentralisation, porte le beau nom de liberté ; elle sera aussi le gage de la confiance retrouvée.

Liberté d'action : moins de tutelles, moins de normes...

Liberté financière : autonomie fiscale, accès au crédit...

Pour participer au renouveau de la France, nous avons besoin que soient levées les entraves.

Nous pouvons faire beaucoup pour la croissance si l'on nous permet d'agir.

La confiance entre l'Etat et les collectivités, que le Président et le Gouvernement appellent de leurs vœux, nous y croyons et souhaitons un véritable « Pacte » la concrétisant ; cette nouvelle étape de décentralisation, marquée par l'audace, nous l'attendons, nous la voulons.

Pour nous, la confiance et l'audace portent un même nom : liberté !

Al. G. J.



L'AMF œuvre au quotidien pour permettre aux territoires, qu'ils soient ruraux, urbains ou péri-urbains, de se développer de manière rationnelle et durable, par l'accompagnement de la coopération intercommunale, par sa vigilance sur l'aménagement du territoire et l'attention portée à la préservation de l'environnement.

LE DÉVELOPPEMENT DE L'INTERCOMMUNALITÉ

Refonte de la carte des intercommunalités

Mobilisée sur les modalités et les enjeux de l'évolution de la carte des intercommunalités, l'AMF a obtenu, dans le cadre de la loi du 29 février 2012, défendue par Jacques Pélissard, le renforcement de la concertation entre les élus et les préfets ainsi que l'assouplissement des conditions de mise en œuvre des projets de modification des périmètres des communautés.

La loi du 29 février 2012 visant à assouplir les règles de refonte de la carte intercommunale permet de remédier à des difficultés concrètes :

- prolongation de la concertation et pouvoir d'amendement des Commissions départementales de coopération intercommunale - CDCI (à majorité des deux tiers) sur les projets de modification de périmètres, dans les départements où le schéma départemental de coopération intercommunale n'a pas été arrêté en 2011 ;
- assouplissement des conditions d'évolution des communautés, notamment en cas de fusion, en reportant les règles plus strictes d'organisation de la gouvernance (composition de l'assemblée et du bureau, suppléants) aux prochaines élections municipales ;
- aménagement des modalités d'exercice de certaines compétences lors d'une modification de périmètres soit par la création de syndicats (scolaire, accueil de la petite enfance ou action sociale), soit par l'assouplissement des conditions de transfert des compétences facultatives ;
- clarification du transfert des pouvoirs de police des maires et faculté pour le président de communauté de renoncer à son exercice en cas de transfert partiel ;
- dérogations aux principes d'achèvement de la carte et de continuité territoriale des Établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) pour des situations géographiques exceptionnelles.

Très attendu par les élus, ce texte a fait l'objet d'une démarche consensuelle entre l'Assemblée nationale et le Sénat et intègre plusieurs mesures qui avaient été formulées par Jean-Pierre Sueur, auteur de la proposition de loi portant diverses dispositions relatives à l'intercommunalité.

Sur le terrain, 66 schémas départementaux de coopération intercommunale (SDCI) ont été arrêtés avant le 31 décembre 2011. Ils prévoient la couverture intégrale du territoire par des communautés (adhésion de 1 179 communes isolées, suppression de 109 enclaves et discontinuités territoriales) et envisagent la réduction de 20 % du nombre des communautés et de 18 % du nombre des syndicats. Dans les 33 autres départements, les procédures de concertation ont pu, dans la plupart des cas, se poursuivre. Depuis le début de l'année 2012, les procédures de mise en œuvre des SDCI ont été initiées progressivement et de nouveaux schémas ont été adoptés. Les situations sont néanmoins hétérogènes dans les départements. De nombreuses CDCI se sont réunies au second semestre afin de valider les projets de création, d'extension, de fusion qui pourraient aboutir au 1^{er} janvier 2013 ou 2014. L'AMF a lancé une enquête auprès des associations départementales de maires sur l'état d'avancement de la refonte de la carte des intercommunalités - résultats attendus en décembre 2012.

Interventions sur le terrain et conseils aux élus

Le service Intercommunalité et territoires s'est déplacé dans plus d'une vingtaine de départements afin d'informer les élus communaux et intercommunaux sur les évolutions des périmètres des EPCI et leurs principales incidences institutionnelles et financières.

Pôles métropolitains

L'AMF a soutenu la création des pôles métropolitains qui répondent aux besoins croissants d'interterritorialité. Ceux-ci connaissent aujourd'hui un véritable succès puisque huit pôles métropolitains ont été arrêtés et près de vingt autres pôles sont en projet.

L'AMF s'est rapprochée des associations du bloc communal et de sept autres partenaires (dont la DGCL et la DATAR) pour participer au Réseau des pôles métropolitains et organiser des journées d'échanges et de travail. Trois journées thématiques



ont permis aux porteurs de projets d'échanger sur les enjeux des pôles en matière de transports, d'urbanisme, de développement économique-recherche-innovation, de culture et de tourisme. En juillet 2012, plus de 200 élus et acteurs du développement territorial assistaient à la deuxième journée du Réseau des pôles métropolitains. Un nouveau cycle de rencontres est prévu sur les dynamiques transfrontalières, la relation des pôles métropolitains avec les territoires voisins et notamment ruraux, et la place de la société civile, des partenaires institutionnels et économiques en leur sein.

Pôles métropolitains

Nouvelle forme de syndicat mixte, le pôle métropolitain permet de favoriser la coopération interterritoriale entre grandes agglomérations (territoire de 300 000 habitants intégrant un EPCI « centre » de plus de 150 000 habitants ou 50 000 habitants en zone frontalière) pour mener des projets dans les domaines du développement économique, de la promotion de l'innovation, de la recherche et de l'enseignement supérieur, de la culture, de l'aménagement de l'espace - coordination des schémas de cohérence territoriale (SCoT) - et du développement des transports.

États généraux de la démocratie territoriale

Lancés en décembre 2011 par le Sénat sous la forme d'une large consultation des élus locaux, ils ont été l'occasion pour l'AMF de rappeler ses principales attentes (contribution aux cahiers d'acteurs) : clarification des compétences et création d'un vrai partenariat entre l'État et les collectivités locales, renforcement de l'intercommunalité et maintien de la clause de compétence générale aux communes, meilleure application du principe de subsidiarité, plus grande lisibilité du système fiscal et des impôts diversifiés (entreprises-ménages), préservation de la capacité d'investissement.

Sur le terrain, lorsqu'elles ont été sollicitées, les associations départementales de maires se sont investies, avec les sénateurs, dans l'organisation des rencontres départementales au mois de septembre.

Mobilisée lors de la synthèse nationale les 4 et 5 octobre, l'AMF a indiqué que le nouvel acte de décentralisation doit être l'occasion d'améliorer, clarifier et simplifier ce qui peut l'être au profit d'une efficacité accrue de l'action publique et d'une plus grande maîtrise de la dépense publique, dans le respect des principes fondateurs. Le Haut conseil des territoires doit constituer une véritable instance de concertation et d'expertise, associant les collectivités à la préparation des réformes ainsi que les décisions concernant la part de chacun dans l'évolution des finances publiques. La cohérence des politiques publiques suppose une gouvernance infra-régionale où communes, départements et régions devront être parties prenantes. L'AMF a également rappelé son attachement à l'autonomie fiscale qui va de pair avec la responsabilité des collectivités locales, lesquelles ont besoin de lignes claires et de stabilité.

→ Questionnaire élections présidentielles

Comme à chaque échéance présidentielle, l'AMF a tenu à être présente dans le débat et à interroger les candidats sur leur vision de la décentralisation et des collectivités locales. Dix questions leur ont été posées sur différents sujets (répartition des compétences entre collectivités et avec l'État, financement des investissements, fiscalité,...). Le questionnaire a aussi été l'occasion pour l'AMF de réaffirmer ses principales positions. Les réponses des candidats ont été publiées dans *Maires de France* et sur le site de l'AMF.



L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Territoires ruraux

La Commission des communes et territoires ruraux (CCTR) a maintenu sa vigilance sur les principales difficultés rencontrées dans les territoires ruraux : accès à des services publics de qualité et de proximité, difficultés financières des communes rurales et notamment l'accès au crédit, mise en place difficile de la nouvelle offre en matière d'ingénierie publique, inflation des normes. La CCTR s'est penchée plus particulièrement sur le problème de la sécurité en milieu rural en auditionnant, à plusieurs reprises, des responsables de la gendarmerie nationale.

Une Rencontre de l'AMF sur le thème : « Demain, quel monde rural ? » a été organisée le 4 juillet 2012 pour débattre de la manière dont les maires peuvent répondre à deux grands enjeux : d'une part, accueillir et faire vivre ensemble des populations d'origines diverses ayant chacune des besoins spécifiques et, d'autre part, rechercher un modèle de développement innovant, mobilisant acteurs publics et privés et conciliant qualité et protection du cadre de vie, urbanisation et insertion dans un territoire plus vaste.

Cette Rencontre a été également l'occasion d'adopter une contribution sur les territoires ruraux adressé aux pouvoirs publics et résumant les principales positions de l'AMF.

Haut et très haut débit

Tout au long de l'année 2012, l'AMF a prôné le déploiement de la fibre optique au plus près des abonnés dans un horizon d'une dizaine d'années, les solutions alternatives, telles que le satellite ou la « montée en débit sur le réseau cuivre », ne devant rester que transitoires et réservées à des zones très isolées.

Afin d'éviter toute nouvelle fracture numérique, il est impératif, pour l'AMF, que le Fonds d'aménagement numérique du territoire, créé en 2009, soit rapidement doté de ressources pérennes lui permettant de prendre le relais du fonds national pour la société numérique dont les ressources sont limitées à celles du « grand emprunt ».

Enfin, l'AMF, la FNCCR et France Télécom ont signé en janvier 2012 un nouveau protocole d'accord pour faciliter l'enfouissement coordonné des réseaux d'électricité et de communications électroniques, assorti de deux modèles de convention.

Contrat de présence postale territoriale

Les représentants de l'AMF à l'Observatoire de la présence postale territoriale veillent à la bonne application du contrat tripartite de présence postale territoriale signé entre l'AMF, La Poste et l'État en janvier 2011 pour les années 2011 à 2013.

Afin de tenir compte des remontées du terrain, des modifications positives ont été apportées en matière de financement et d'installation des distributeurs automatiques de billets de banque. Par ailleurs, l'AMF ayant toujours relayé auprès de La Poste les difficultés rencontrées par les communes pour l'adaptation des horaires d'ouverture aux besoins de la population, son président, Jean-Paul Bailly, s'est engagé, début 2012, à maintenir, au niveau départemental, le volume global d'heures d'ouverture des bureaux de poste ruraux éligibles au fonds de péréquation postale. Sauf adaptations possibles avec l'accord des élus et de la Commission départementale de présence postale territoriale (CDPPT), aucune réduction d'horaire n'a pu être imposée aux maires de ces communes au cours de l'année 2012.



LA CONSTRUCTION DES TERRITOIRES

Urbanisme

Dans la poursuite du Grenelle de l'environnement et de la démarche « urbanisme de projet », le code de l'urbanisme a fait l'objet d'évolutions significatives qui poursuivent un double objectif : la simplification d'un droit jugé trop complexe et une meilleure prise en compte des principes d'un développement durable.

L'AMF a participé aux nombreuses réunions préparatoires à ces textes. S'agissant de la nouvelle surface de plancher, entrée en vigueur le 1^{er} mars 2012, si l'objectif de favoriser la densité et une construction plus économe en énergie semble atteint, il n'en est pas de même pour la simplification, ce que regrette l'AMF, avec une deuxième surface pour le calcul des taxes d'urbanisme et une troisième, l'emprise au sol, pour le calcul des seuils des autorisations de construire.

Les évolutions apportées au régime des autorisations d'urbanisme (dispense de formalités en deçà de 5m², délivrance des permis facilitée pour les établissements recevant du public) sont globalement positives.

Répondant à une demande de l'AMF, le dossier de permis de construire est complété pour permettre le contrôle des installations d'assainissement non collectif et transmettre l'information sur la puissance électrique nécessaire. Par ailleurs, seuls les lotissements sans travaux sont soumis à déclaration préalable. Enfin, le champ de la déclaration préalable est élargi pour les extensions en zone urbaine des plans locaux d'urbanisme - PLU (de 20 à 40 m²).

L'AMF s'est déclarée favorable aux modifications des procédures d'évolution des documents d'urbanisme qui favorisent l'accélération de leurs révisions et modifications (la procédure de modification simplifiée pour les SCoT, PLU et cartes communales est élargie ; celle de révision simplifiée est supprimée). Cette réforme entrera en vigueur au plus tard le 1^{er} janvier 2013.

La réforme de la fiscalité de l'aménagement

Grâce à l'action du comité national de suivi de cette réforme, dont l'AMF est membre, la participation pour raccordement à l'égout, supprimée par la loi, a été remplacée par la participation pour assainissement collectif, dont le fait générateur n'est plus l'autorisation de construire mais la date de raccordement au réseau collectif.

Sur l'ensemble de ces réformes, deux Rencontres techniques ont été organisées par l'AMF à destination des maires et des présidents de communautés.

L'AMF a été consultée sur plusieurs décrets d'applications de la loi Grenelle 2, dont ceux sur :

- les SCOT et les PLU intercommunaux (PLUi),
- la publicité, les enseignes et pré-enseignes,
- les sites et sols pollués.

La loi majorant les droits à construire

Adoptée en procédure d'urgence en fin de session parlementaire, ce texte majorait automatiquement les droits à construire de 30 % pendant trois ans dans toutes les communes et intercommunalités dotées d'un PLU ou d'un POS en vigueur au 20 mars 2012 (hors certaines zones) sauf délibération prise à l'issue d'une concertation organisée sur le fondement d'une note d'information présentant les conséquences de la mesure au regard des grands principes de la planification urbaine (lutte contre l'étalement urbain, mixité sociale dans l'habitat, etc.).

Dès l'annonce de cette mesure, Jacques Pélissard avait rencontré le ministre afin de lui faire part de ses réserves (manque de concertation avec les habitants, mesure trop générale et non ciblée sur les zones tendues, non prise en compte des communes qui conduisent déjà une politique de densification, risque d'augmentation du contentieux et du prix du foncier).

Sur proposition de sa commission Urbanisme, le Bureau de l'AMF en a demandé l'abrogation à l'unanimité. Il a été entendu puisqu'une loi abrogeant cette mesure a été votée le 6 août 2012. La loi prévoit toutefois le maintien du dispositif pour les collectivités qui auraient décidé sa mise en œuvre avant l'abrogation.

Club des PLU

Le 16 mars 2012, le ministère de l'Environnement a officiellement lancé le club des PLU intercommunaux auquel appartient l'AMF. Ce club rassemble l'ensemble des communautés lauréates de l'appel à projets du ministère pour l'élaboration d'un PLU intercommunal « Grenelle ».



Réforme anti-endommagement des réseaux

Soucieuse d'assurer une information auprès de l'ensemble des acteurs, l'AMF a conduit très régulièrement depuis 2010 de nombreuses actions de communication sur cette réforme, en lien étroit avec les services du ministère. En relais notamment des demandes des associations départementales des maires, l'AMF a écrit en début d'année au Premier ministre pour lui demander d'alléger la charge des communes rurales exploitantes de réseaux, ce qui a été acquis en septembre 2012.

Ingénierie

L'AMF et l'IDRRIM (Institut des routes, des rues et des infrastructures pour la mobilité) ont élaboré un guide juridique, disponible sur le site internet de l'AMF, afin d'aider les petites communes à réaliser leurs projets de travaux (aménagement, voirie, espaces publics,...) depuis la définition des besoins jusqu'à la réception du chantier. Elle a travaillé, au sein de sa commission Urbanisme, sur le rapport sénatorial de Pierre Jarlier, pour lequel elle a été auditionnée.

Eau et assainissement

L'AMF a participé à la préparation des décrets d'application des lois Grenelle portant sur la gestion des eaux pluviales et l'assainissement non collectif (ANC), l'inventaire des fuites sur les réseaux d'eau, etc. L'AMF a également suivi la mise en œuvre du plan d'action national ANC qui prévoit l'élaboration d'outils d'information pour les élus.

L'AMF est associée aux travaux du Comité national de l'eau analysant la question de la gestion des services d'eau et étudiant la possibilité d'une tarification sociale de l'eau pour les personnes les plus démunies ainsi que les conditions d'accès à l'eau pour les personnes en situation de grande précarité. Elle a notamment réalisé un guide, en partenariat avec le ministère de l'Écologie et du développement durable, paru en mars 2012.

En outre, l'AMF a suivi les travaux de l'Observatoire national des services publics de l'eau et d'assainissement, qui a conçu en février 2012 de nouveaux outils tels que la réalisation via internet du rapport du maire sur la qualité des services d'eau.

Plan Bâtiment Grenelle

Dans le cadre du Plan Bâtiment Grenelle, une concertation a été engagée pour préparer le décret relatif aux obligations de travaux concernant la rénovation thermique des bâtiments tertiaire et publics. L'AMF a piloté le groupe « Collectivités ».

Compte tenu des 280 millions de m² concernés, les enjeux financiers ont été estimés à près de 50 milliards d'euros pour atteindre les objectifs en 2020. Un groupe de travail spécifique aux collectivités locales s'est réuni en 2012 pour proposer des solutions adaptées aux collectivités territoriales, mais le décret est toujours à l'état de projet.

Accessibilité

Le Conseil national du handicap et la Fédération française du bâtiment, avec le soutien de l'AMF et du Conseil national de l'ordre des architectes ont édité un mémento afin de sensibiliser les élus de petites et moyennes communes à l'accessibilité.

Gares

« Construire ensemble la gare durable de demain et son quartier », telle est l'ambition de la Charte signée en décembre 2011, par l'AMF, Gares & Connexions et Réseau ferré de France. Cette Charte a une visée opérationnelle : favoriser la coopération entre les collectivités et les partenaires ferroviaires, pour que les gares soient davantage des espaces d'échanges et de structuration de quartiers au cœur des villes. A cet effet, un comité national de suivi a finalisé cette année les outils communs d'informations juridiques.

Risque inondation

Dans une note commune à destination des maires et des présidents d'EPCI, disponible sur le site de l'AMF, le ministère de l'Écologie et le Centre européen de prévention des risques inondations présentent le nouveau cadre pour la prévention et la gestion du « risque inondation ». L'AMF a demandé au ministère que soient mieux définies les modalités de concertation avec les collectivités locales, en particulier pour déterminer les territoires à risque important.



Littoral

Préalablement à la création d'un groupe de travail spécifique au sein de l'AMF, installé en juin 2012, Jacques Pélissard a réuni des maires de toutes les façades maritimes afin de débattre avec eux des difficultés qu'ils rencontrent chacun en tant que maire d'une « commune littorale ». Cette réunion s'est prolongée lors du Congrès des maires de novembre 2011 par l'organisation, avec l'Association nationale des élus du littoral, d'un atelier sur le SCOT littoral.

LA PRÉSERVATION DE L'ENVIRONNEMENT

Toujours impliquée dans les sujets environnementaux, l'AMF a suivi avec vigilance l'avancement des travaux réglementaires menés pour l'application des lois Grenelle, auxquelles elle avait activement contribué, notamment à travers sa participation à la Commission consultative d'évaluation des normes (CCEN) et au Comité national de suivi du Grenelle de l'environnement.

Trame verte et bleue

L'AMF a obtenu qu'une place importante soit laissée aux représentants des communes dans le comité national et les comités régionaux trame verte et bleue, eu égard à leurs compétences en matière d'urbanisme. Deux représentants de l'AMF siègent au sein du Comité national.



Biodiversité

Après avoir contribué aux travaux de révision de la stratégie nationale pour la biodiversité, l'AMF a officiellement adhéré à ses objectifs et principes. Elle a également contribué aux travaux du Centre d'analyse stratégique sur les « subventions et dispositifs fiscaux dommageables à la protection de la biodiversité ».

Elle s'est fait l'écho de la détermination des maires à œuvrer pour la préservation de la biodiversité, à l'occasion de la rencontre « Politiques urbaines et biodiversité – Pourquoi villes et agglomérations doivent agir et comment? », organisée dans le cadre du plan d'action des autorités locales pour la biodiversité.

Villes durables – écoquartiers

L'AMF participe depuis mai 2009 au groupe de travail support national « villes durables » chargé d'élaborer un cadre de référence européen pour la ville durable. Ce cadre de référence, dont l'élaboration a été confiée par la Commission européenne à la France, est en voie de finalisation. Il permettra aux territoires qui le souhaitent de s'auto-évaluer et d'échanger autour des grands enjeux inhérents au développement durable.

Elle participe aux travaux ministériels sur l'élaboration d'une charte de référence dans le prolongement des appels à projets Eco-quartiers et Eco-cités.

Conférence environnementale

L'AMF a participé activement à la première Conférence environnementale. Elle sera, dans le cadre des travaux qui en découleront, un partenaire de l'État constructif mais exigeant pour que ce processus prenne en compte le contexte financier de plus en plus contraint des collectivités locales, et qu'il s'attache à trouver les moyens de mettre en œuvre sereinement, et dans la durée, des objectifs ambitieux mais réalistes et porteurs de développement local.



Rapport annuel de développement durable du maire

Après avoir participé à la rédaction du décret précisant la forme et le contenu du rapport « développement durable » rendu obligatoire par la loi Grenelle 2 pour les communes de plus de 50 000 habitants, l'AMF a contribué à l'élaboration d'un guide pédagogique à l'attention des collectivités afin de faciliter la rédaction de ce rapport annuel.

Photovoltaïque

Face aux difficultés engendrées pour les communes par la parution en décembre 2010 du décret suspendant les conditions de rachat de l'énergie photovoltaïque, et par la mise en œuvre d'une nouvelle réglementation en mars 2011, l'AMF a plusieurs fois interpellé les ministres concernés afin de demander que les projets des communes puissent bénéficier d'un régime dérogatoire, malheureusement en vain.

Forêt

L'AMF et la Fédération nationale des communes forestières avaient fait part en 2010 aux ministres chargés de l'Écologie, de l'Économie et de l'Agriculture de l'attachement profond des communes au régime forestier, garant de la mise en œuvre d'une gestion forestière durable et multifonctionnelle. Leur courrier visait à conforter les fondements et les moyens mis en place par le régime forestier, pour l'avenir de la forêt communale et de filières économiques locales dynamiques. Signé en juillet 2011, le contrat État-ONF prend en compte cette demande et répond en grande partie à cette préoccupation.

L'AMF a en outre entrepris des réflexions afin de proposer le versement d'une partie des recettes issues des quotas carbone aux communes forestières et au financement de la rénovation thermique des bâtiments des collectivités.



Énergie - Plans Climat Énergie Territoriaux (PCET) - Bilans des émissions de gaz à effet de serre (GES)

Sous l'impulsion de l'AMF, le projet de décret d'application de l'article 75 de la loi Grenelle 2, très important pour les collectivités de plus de 50 000 habitants soumises à l'obligation de réaliser un bilan des émissions de GES et un PCET, avait été profondément modifié. Alors qu'une première version outrepassait le cadre fixé par la loi, deux avis défavorables successifs des élus de la CCEN ont entraîné la rédaction d'un nouveau projet et un nouveau passage en arbitrage interministériel. L'AMF a obtenu qu'un guide pratique soit élaboré pour accompagner les PCET volontaires des communes exclues du champ du décret, comme elle le souhaitait, et a participé à sa rédaction.

Elle a également participé au pôle de coordination prévu par la loi afin de définir les modalités techniques de mesure des émissions de GES.

Sommet de la Terre « Rio + 20 »

En vue du sommet de la Terre, qui s'est déroulé à Rio en juin 2012, l'AMF et l'ensemble des associations de collectivités locales ont adressé au Secrétariat général de l'ONU leur « Déclaration des collectivités territoriales françaises pour Rio + 20 ».

Cette déclaration réaffirme le rôle central des collectivités locales pour un développement durable des territoires et la nécessité de voir ce rôle reconnu par l'ONU dans les processus de négociation pour la lutte contre les changements climatiques et plus largement pour le développement durable.

L'AMF a par ailleurs participé à l'élaboration de la position française, proposée à l'Europe en amont du Sommet : « Œuvrer en faveur d'une réforme de la gouvernance internationale de l'environnement à travers la création d'une organisation mondiale de l'environnement associant la société civile et les collectivités ».

L'AMF a également participé aux travaux prospectifs du Club France Rio + 20, coordonnés par le Comité 21.

Déchets

Attentive à la gouvernance des filières, l'AMF a participé activement à l'organisation de trois d'entre elles : pour les déchets d'activités de soin, pour les meubles usagés et pour les déchets dangereux des ménages.

Le renouvellement de l'agrément d'ÉcoFolio a également mobilisé les services. Dans un contexte difficile en raison de la baisse de la consommation du papier, l'AMF a veillé à maintenir le caractère incitatif du dispositif, dans la limite des possibilités contributives des professionnels du papier. La signature de la convention d'engagement volontaire pour les papiers de bureaux illustre également la volonté de l'AMF de développer le recyclage.

A l'occasion de la mise en application du barème E, le Comité de concertation AMF/Éco-Emballages a été renouvelé. Il s'est immédiatement préoccupé des conditions de mise en place du nouveau soutien au développement durable et en a informé toutes les collectivités en contrat avec Éco-Emballages.

→ 36 000 pour le tri

Les maires doivent de plus en plus tenir compte du geste de tri dans leurs projets touchant au logement et à l'urbanisme, à la propreté et à l'espace public, aux manifestations sportives et culturelles, à l'école et à la famille, au tourisme et à l'accueil des nouveaux arrivants. L'AMF a organisé, avec les associations départementales, des rencontres entre maires sur ces thèmes.

Services à la population

Le service public, c'est le service au public. Les communes et les intercommunalités interviennent chaque jour pour améliorer la vie des citoyens. L'AMF s'emploie à les y aider.

ÉDUCATION

L'AMF a obtenu l'instauration d'un nouveau mode de concertation directe avec l'Éducation nationale sur quatre thématiques : l'organisation territoriale de l'école, les rythmes scolaires, le numérique et les politiques éducatives partagées. Plusieurs réunions se sont tenues jusqu'à début 2012. Ces réflexions ont nourri la position de l'AMF dans le cadre de la concertation nationale sur l'école, ouverte début juillet 2012.

Concertation nationale « Refondons l'école »

L'AMF, qui a approuvé la décision du ministre de porter en priorité les efforts sur l'école primaire, a participé activement aux débats et a rédigé une contribution sur six sujets.

Sur la gouvernance, l'AMF a rappelé que les maires sont en attente d'une vraie rénovation, non pas pour demander de nouvelles compétences mais pour aboutir à un réel dialogue avec l'Éducation nationale et au respect mutuel de leurs compétences propres. Elle ne pense pas que cette question soit résolue par la mise en place d'établissements publics du 1^{er} degré mais davantage par des outils souples et adaptables aux spécificités des territoires comme peut l'être la contractualisation pluriannuelle.

S'agissant des rythmes éducatifs, comme elle l'avait dit au comité de pilotage des rythmes scolaires du précédent gouvernement, l'AMF a rappelé la nécessité d'un cadre national mais souple, associant plus directement les maires et présidents d'EPCI. Elle a demandé des précisions sur les paramètres de mise en œuvre d'un retour à une semaine de quatre jours et demi pour évaluer concrètement les impacts financiers et organisationnels sur les communes et leurs groupements. Un engagement financier de l'État est indispensable pour aider les communes volontaires à accueillir plus tôt les élèves sur le temps périscolaire. Enfin, la demande de l'AMF en faveur d'une application progressive de la réforme a été entendue.

Vis-à-vis de l'école maternelle, l'AMF a émis des réserves sur l'idée de rendre obligatoire pour les communes l'inscription de tous les enfants de deux ans, lorsque la famille en fait la demande. Elle souhaite, a contrario, que la priorité d'accueil dans les territoires ruraux comme urbains en difficulté soit renforcée et que les enfants concernés soient comptabilisés dans les effectifs scolaires par le directeur académique. Cette problématique nécessite, selon elle, la recherche d'une complémentarité entre la politique de l'Éducation nationale et celle menée par le ministère chargé de la Famille.

Sur le numérique, l'AMF a relayé les inquiétudes des élus sur les conditions d'utilisation des outils numériques par les enseignants et les problèmes de renouvellement et de maintenance de ces outils, tout en réclamant une meilleure visibilité sur le type d'équipements à privilégier. Elle considère que la résolution de toutes ces problématiques nécessite un partenariat étroit au niveau académique.

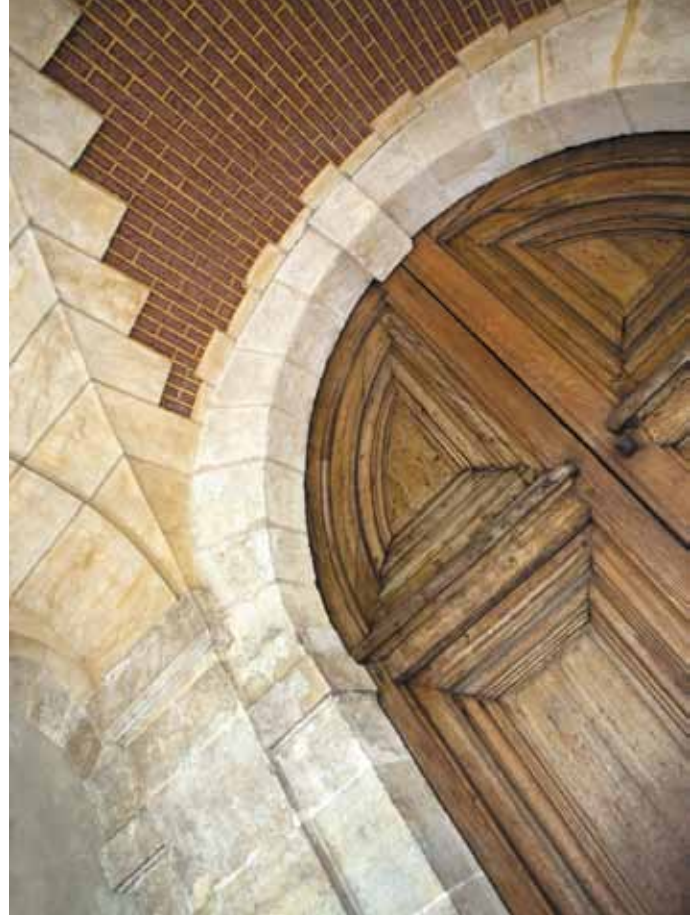
Au regard de la lutte contre les inégalités, l'AMF a estimé que des réponses appropriées doivent être apportées par l'État selon la spécificité des territoires, urbains ou ruraux, et non pas de manière globale car les enjeux ne sont pas les mêmes. Elle a aussi demandé que l'Éducation nationale mesure bien les besoins d'accompagnement des enfants handicapés car les collectivités ne sont pas en mesure de pallier les carences.

Enfin, concernant le socle commun, l'AMF a fait savoir que les maires ne sont pas opposés à un rapprochement des écoles et des collèges, pour renforcer la réussite scolaire, sous forme de partenariat et non de statut commun.



Carte scolaire

L'AMF a obtenu du précédent Président de la République, pour la rentrée 2012, que le solde entre les ouvertures et les suppressions de classes primaires soit nul, mais elle continue de s'inquiéter du sort des petites écoles rurales ainsi que des postes de Rased. Elle a aussi rappelé les préoccupations des maires quant à la baisse croissante des possibilités de scolarisation des enfants de moins de trois ans.



Restauration scolaire

L'AMF a mis en place une réflexion sur l'accès au service de restauration scolaire suite à la contestation de règlements intérieurs donnant accès en priorité aux enfants dont les deux parents travaillent. L'objectif est de définir un cadre pouvant concilier le principe d'égalité des usagers et les contraintes des communes et de leurs groupements, en lien avec le ministère de l'Intérieur. Dans le cadre d'une audition à l'Assemblée nationale, elle s'est donc opposée à une proposition de loi prévoyant un droit d'accès de tous les enfants à la cantine. Par ailleurs, l'AMF a entendu le Défenseur des droits sur la question des demandes des familles pour des plats de substitution. Un travail est en cours.

Projets éducatifs

Concernant le projet de circulaire de relance des pratiques orchestrales à l'école, l'AMF a obtenu un allègement des contraintes et le non rattachement obligatoire au dispositif des classes à horaires aménagés musique (Cham). Par ailleurs, l'AMF a obtenu confirmation par le ministère de l'Éducation nationale de l'application aux collectivités locales organisatrices de séjours de vacances de la mise en œuvre du repos compensateur des titulaires du contrat d'engagement éducatif.

Sport à l'école

Suite à la demande de l'AMF, la nouvelle circulaire sur la natation scolaire a rétabli la possibilité de faire appel à des intervenants bénévoles agréés sans qualification spécifique. En outre, l'AMF a été auditionnée par le ministère de l'Éducation sur la pratique sportive à l'école, notamment sur le rôle des enseignants. Enfin, le ministère a proposé aux maires un guide ainsi qu'un logiciel d'aide à l'utilisation des installations sportives.

CULTURE

Droits d'auteur

La première étape de renégociation du protocole d'accord AMF – SACEM a abouti à la conclusion d'un accord proposant des forfaits libératoires aux communes de 2 000 habitants et moins. Pour la musique enregistrée, l'AMF a réussi à signer un accord avec la Société pour la rémunération équitable (SPRÉ), faisant bénéficier les mêmes communes du taux réduit, à l'instar des associations.



Développement culturel

L'AMF a regretté la mise en place modeste du plan rural pour la culture et des conférences du spectacle vivant en région, gage d'une meilleure concertation territoriale, ainsi que l'absence de suites concrètes données au rapport Boüet relatif au renouvellement nécessaire du partenariat État - collectivités. Elle a rappelé au ministre la nécessité d'examiner la question culturelle dans le cadre de la mission De Peretti relative aux schémas régionaux.

Enseignements artistiques

L'AMF a poursuivi ses travaux sur le renforcement du partenariat entre l'État et les collectivités en matière d'éducation artistique et culturelle, notamment autour de la notion de parcours, et sur l'organisation et le financement des cycles d'orientation professionnelle. Elle a aussi été auditionnée dans le cadre de la mission Didier Lockwood sur les nouvelles méthodes d'apprentissage et de transmission de l'enseignement musical initial, et examiné un projet de charte sur les festivals. En matière d'enseignement supérieur, l'AMF a suivi les projets de réforme et a organisé, en lien avec l'AMGVF, une rencontre technique sur le devenir des écoles territoriales supérieures d'arts en tant qu'établissements publics de coopération culturelle (EPCC).

Numérique

À l'occasion des travaux du ministère sur le développement des services numériques culturels innovants et la numérisation des contenus culturels, l'AMF a plaidé pour une approche plus territoriale. En matière de cinéma, l'AMF a co-organisé un colloque sur le passage au numérique au cours duquel les élus se sont inquiétés notamment du sort des petites salles et des circuits itinérants.

Lecture publique et librairies

L'AMF a informé les élus de la création d'un nouveau label « Librairie de référence » et a répondu, sur la base d'une enquête auprès d'une cinquantaine de communes, à une mission interministérielle sur l'accès des librairies aux marchés publics. La problématique de l'avenir des librairies à l'ère numérique et au regard de la hausse du taux de TVA réduite a aussi été examinée.

Patrimoine

Sollicitée par le ministère, l'AMF a mené une enquête pour connaître les difficultés auxquelles sont confrontées les communes maîtres d'ouvrage pour restaurer leurs monuments historiques, notamment au regard de l'aide apportée par les services de l'État en matière d'ingénierie. Ses remontées sont en cours.

Cirques et fêtes foraines

Le groupe de travail dédié a poursuivi sa réflexion sur leurs conditions d'accueil et étudie la possibilité de prévoir un emplacement pour les manifestations de loisirs dans les documents d'urbanisme.

TNT

L'enquête lancée par l'AMF sur les difficultés de réception a obtenu un certain succès auprès des maires (plus de 1 200 réponses). Les réponses seront envoyées au Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA) et à l'Agence nationale des fréquences. En parallèle, l'AMF est intervenue auprès du ministère de la Culture, du CSA et de France Télé Numérique pour résoudre des problèmes persistants de réception de la TNT sur certains territoires supportant des contraintes techniques ou géographiques particulières. L'AMF a aussi été auditionnée par l'Autorité de la concurrence sur les problèmes d'accès des opérateurs au marché de la diffusion.



SOCIAL

Personnes âgées

L'enquête menée par l'AMF auprès de ses adhérents pour connaître leurs mesures en faveur des personnes âgées a fait apparaître la diversité des actions menées par les communes et les communautés : existence d'un élu dédié à cette population, structures d'accueil, services d'aides à domicile, aménagements urbains, etc. Chacune d'entre elles se mobilise, à la mesure de ses moyens.

Par ailleurs, la problématique de l'adaptation de l'aménagement des villes et des communes rurales au vieillissement de la population a fait l'objet d'un atelier très suivi au Congrès de novembre 2011.

L'AMF participe également au comité de pilotage de l'Année européenne du vieillissement actif qui réunit des représentants des directions des divers ministères sociaux, des instances européennes, de l'Éducation nationale, du Défenseur des droits, de la Caisse nationale d'assurance vieillesse (CNAV) et d'un collectif d'associations.

CCAS

Le Bureau de l'AMF s'est déclaré opposé à l'article 18 (relatif à la création facultative du centre communal d'action sociale - CCAS) de la proposition de loi relative à la simplification des normes applicables aux collectivités territoriales déposée par le sénateur Eric Doligé. Il a estimé en effet que le CCAS permet d'avoir une représentation large ainsi qu'une plus grande richesse d'expression et qu'il constitue une instance utile pour faire face aux difficultés sociales liées à la crise.

Petite enfance

L'AMF fait remonter régulièrement auprès du ministère et de la CNAF les préoccupations des maires en matière d'accueil de la petite enfance et notamment le fait que la part du coût de fonctionnement des structures d'accueil à la charge des collectivités ne cesse de croître, les prix plafonds sur lesquels sont calculées les participations de la CNAF, comme celles des parents, évoluant moins vite que les dépenses réelles de ces



établissements. L'AMF demande des financements pérennes de la CNAF. Elle est opposée au « financement d'amorçage » pour ces services car ils ne génèrent pas de ressources croissantes. L'AMF est soucieuse que soient proposées aux familles des offres d'accueil de qualité conjuguant sécurité et éveil de l'enfant.

Saisie par de nombreuses communes des conséquences financières de la lettre circulaire du 29 juin 2011 relative à la Prestation de service unique (PSU), l'AMF a saisi la CNAF pour lui demander de geler son application. Pour évaluer les effets de ce texte, l'AMF a réuni trois fois son groupe de travail « petite enfance », et a mené une enquête, recueillant 400 réponses de communes. La concertation avec la CNAF se poursuit pour assouplir les règles attachées à la PSU.

L'AMF s'est également opposée à l'instauration d'un droit à l'accueil du jeune enfant qui créerait une compétence obligatoire supplémentaire. Elle l'a affirmé lors d'auditions devant la commission des Affaires sociales de l'Assemblée nationale et devant la Cour des comptes.

Handicap

La loi du 11 février 2005 pour l'Égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées fait obligation aux communes et aux communautés de communes de rendre les établissements publics accessibles à l'ensemble de la population d'ici 2015. L'AMF a rappelé aux acteurs concernés que les maires se sentent investis de cette question et travaillent à l'application de la loi mais que les travaux nécessaires pour atteindre ses objectifs nécessitent de lourds investissements parfois difficiles à assumer pour certaines communes et communautés de communes. Pour venir en aide aux élus, l'AMF, en collaboration avec le Centre d'études sur les réseaux, transport et urbanisme (CERTU) a élaboré un guide sur l'accessibilité de la voirie (disponible sur son site internet).

SPORT

Assemblée du sport

Faisant suite à l'Assemblée du sport, la Conférence nationale du sport a été installée début 2012. Regroupant les représentants de l'État, des collectivités territoriales, du mouvement sportif et du monde économique, elle s'appuie sur trois groupes de travail : le sport pour tous, le poids économique du sport, l'emploi et la formation.

L'AMF a participé à l'ensemble des groupes de travail et animé, avec l'ADF et l'ARF, celui du sport pour tous. Y soulignant le rôle prépondérant des collectivités, notamment des communes et intercommunalités, tant dans le financement des équipements que dans le soutien aux associations sportives, elle a contribué à faire reconnaître la place des maires et présidents de communautés dans les instances de gouvernance du sport tant nationales que territoriales, à défendre la diversité des territoires et leur capacité d'initiative.

Financement du sport

Auditionnée par l'Assemblée nationale sur le financement du sport, l'AMF a rappelé le rôle primordial des communes et intercommunalités, propriétaires de 80 % des équipements sportifs de tous niveaux. Elle a insisté sur la nécessité de limiter les exigences réglementaires et normatives qui alourdissent considérablement les coûts, sans utilité véritable.

L'AMF a également réaffirmé sa position constante au regard des aides apportées par le Conseil national du sport en rappelant que les projets d'investissements retenus doivent l'être pour leur intérêt local, leur polyvalence et la diversité des pratiques sportives qui y sont proposées.

Recensement des équipements sportifs (RES) dans les territoires ruraux

Le ministère des Sports a souhaité accompagner les territoires ruraux dans la connaissance de leur offre d'équipements sportifs. Avec des représentants des collectivités territoriales, dont l'AMF, et du mouvement sportif, il a réalisé un recensement des équipements existants et des publics et usagers de ces équipements, de manière à éclairer les prises de décision en la matière.

Au sein des comités de pilotage de cette étude, l'AMF a défendu sa position constante : le RES, y compris dans les territoires ruraux, est un outil d'aide à la décision locale mais le pouvoir de décision doit relever des exécutifs locaux, seuls légitimes à engager les dépenses locales.



Prescriptions fédérales

Saisie par la Fédération française de hockey-sur-glace (FFHG) sur des modifications de son règlement et plus particulièrement sur la nécessité pour le plus haut niveau de disposer d'une seconde patinoire, l'AMF a émis un avis défavorable à ce projet de modifications.

Devant l'opposition de l'ensemble des représentants du monde des collectivités locales, la FFHG a mis en place un groupe de travail auquel participe l'AMF et qui a pour objectif de trouver un consensus sur la mise en œuvre d'un nouveau règlement.

Rencontre avec le ministre des Sports

Reçue par le ministre des Sports, l'AMF a rappelé que les maires et présidents d'EPCI demandaient à détenir une voix délibérative au sein des commissions territoriales du Centre national pour le développement du sport (CNDS) depuis leur création. Elle a également souhaité que les prescriptions fédérales imposées par les fédérations sportives fassent l'objet d'un arbitrage par la CCEN en cas de désaccord.

LOGEMENT

DALO

Auditionnée sur la loi Droit au logement opposable (Dalo) par la commission sénatoriale pour le contrôle de l'application des lois, l'AMF a rappelé que la politique du logement relevait de l'État, en tant que garant de la solidarité nationale, et parce qu'il dispose des outils financiers et fiscaux nécessaires à sa mise en œuvre.

C'est notamment le cas pour l'exercice du droit au logement opposable. Sur ce point, elle demande que les maires soient associés aux décisions de relogement afin qu'elles n'aillent pas à l'encontre des politiques de mixité sociale qu'ils mettent en œuvre sur leur territoire, et pour leur permettre d'anticiper les dispositifs d'accompagnement social nécessaires aux bénéficiaires du Dalo.

Loi relative au logement social et à la mobilisation du foncier public

Auditionnée sur ce texte, l'AMF a rappelé qu'elle partageait l'objectif du gouvernement de développer l'offre de logements, notamment sociaux, pour résoudre les difficultés que rencontrent de nombreux ménages à ce titre. Toutefois, elle a regretté que le même dispositif s'applique aux communes qui, depuis l'instauration de la loi SRU, n'ont pas respecté leurs objectifs triennaux de rattrapage et aux autres, si ce n'est dans l'appréciation par le préfet des états de carence et des pénalités. Elle a exprimé son inquiétude face aux dépenses nouvelles imposées aux communes et demandé que les produits des prélèvements et de leur majoration aillent aux EPCI actifs en matière de logement et non à un fonds d'État.

Elle a également rappelé qu'elle était favorable à « la possibilité pour l'État de céder plus rapidement son foncier avec une décote pouvant atteindre 100 % pour la réalisation de logements sociaux », tout en demandant que des directives très claires et convergentes soient données aux services de l'État pour favoriser, sur le terrain, la réalisation des objectifs fixés par le législateur.

L'AMF a demandé et obtenu que le délai de cinq ans, à compter de l'aliénation des terrains, pour réaliser le programme de logements et au-delà duquel il y aurait remboursement et indemnités contractuelles, puisse être aménagé afin de tenir compte des aléas juridiques et techniques pouvant bloquer les projets tels qu'un recours contentieux ou une opération de fouilles archéologiques.

Habitat privé

L'AMF s'est investie sur le programme « Habiter mieux » de l'Anah, en faveur de la rénovation thermique de logements privés. Elle a participé aux travaux et a contribué largement à l'information des maires, sur lesquels repose en grande partie la réussite de ce programme d'aides aux propriétaires modestes. La directrice de l'Anah a présenté également ce dernier à la Rencontre organisée par l'AMF sur le monde rural en juillet 2012.

EMPLOI

Contrats aidés - Emplois d'avenir

L'AMF a participé à la table ronde de la Conférence sociale de juillet 2012 au cours de laquelle a été abordé le dispositif de l'emploi d'avenir. Elle a pu à cette occasion exprimer ses attentes au regard du type de contrat envisagé, de sa durée, de ses bénéficiaires et de la formation.

Auditionnée par la commission des Affaires sociales du Sénat en septembre 2012 et participant à une réunion de concertation avec le ministre, l'AMF a demandé que les communes et les EPCI puissent s'affilier spécifiquement au régime de l'assurance chômage pour ces contrats. Elle souhaite de la souplesse dans la mise en œuvre des actions d'accompagnement des bénéficiaires et plus particulièrement concernant le tutorat, ainsi que des financements complémentaires pour les missions locales, principaux acteurs dans l'accompagnement des emplois d'avenir. Elle a aussi insisté sur le besoin de conforter les dispositifs locaux en faveur de l'emploi que sont les maisons de l'emploi et les Plans locaux pour l'insertion et l'emploi (PLIE).



SANTÉ

Grenelle des ondes

Depuis 2009, l'AMF participe aux travaux engagés à l'issue de la table ronde interministérielle « Radiofréquences, santé et environnement ». Elle s'est particulièrement impliquée dans l'expérimentation relative aux nouvelles formes d'information et de concertation locales et a demandé au ministre de l'Écologie de diffuser, avant la fin de l'année 2012, les outils de concertation validés à cette occasion.

Plus largement, l'AMF veille à ce que tout nouveau dispositif qui verrait le jour à l'issue de ces travaux n'engendre ni de responsabilités ni de charges financières supplémentaires pour les communes.

Mesure de la qualité de l'air intérieur

L'AMF a contribué à modifier la rédaction du projet de décret pour le limiter au strict champ prévu par la loi et prévoir des prescriptions différentes selon les bâtiments en fonction des résultats d'une première campagne de mesures de la qualité de l'air intérieur. Les coûts engendrés par la mise en œuvre du décret dans sa rédaction initiale étaient en effet trop importants pour les communes.

Guide d'accès à l'eau des plus démunis

Le ministère de l'Écologie, du développement durable, des transports et du logement a rédigé, en lien avec l'AMF, un guide intitulé « Accès à l'eau et à l'assainissement pour les plus démunis » qui présente des exemples de réalisations concrètes d'accès à l'eau des plus démunis mises en œuvre par les communes et leurs groupements.

Dans un contexte de crise durable, l'AMF agit pour que les élus puissent continuer à fonder leurs politiques locales sur des ressources suffisantes et adaptées.

LES FINANCES LOCALES

L'accès au crédit des collectivités locales

La réforme prudentielle dite « Bâle 3 », qui relève les ratios de fonds propres des banques en qualité et en quantité, a considérablement réduit l'intérêt du secteur bancaire pour la « clientèle » collectivités locales. Ces dernières obtiennent moins de prêts, pour des durées plus courtes et à des taux plus élevés, ce qui met en péril l'investissement public local, c'est-à-dire les trois quarts de l'investissement public.

Depuis le printemps 2011, l'AMF appelle sans relâche l'attention des pouvoirs publics sur ce problème crucial.

En réponse à cet appel lancé par l'ensemble des associations d'élus, deux enveloppes successives de cinq milliards d'euros tirées sur les fonds d'épargne de la Caisse des dépôts ont été mises à disposition des collectivités fin 2011 et début 2012.

Pour leurs besoins de financement de long terme, les élus attendent avec impatience la mise en œuvre opérationnelle de la nouvelle banque issue du partenariat Banque postale – Caisse des dépôts.

L'Association de préfiguration d'une Agence de financement des investissements locaux

Les associations nationales d'élus ont achevé leurs travaux en vue de la création d'une Agence de financement destinée à offrir au secteur public local, en complément de l'offre bancaire, un instrument de diversification de ses ressources.

Créée en 2010, l'Association d'études pour l'Agence de financement des collectivités locales (AEAFCL) fédère aujourd'hui 80 collectivités de toutes tailles et l'ensemble des associations d'élus locaux (AMF, AMGVF, ACUF, ADF, ARF, FVM, AdCF, APVF, ...).

En septembre 2011, après une phase d'étude poussée elle a décidé de passer à la création effective de l'Agence. Un pré-projet de loi a été élaboré, tenant compte de l'avis du gouvernement.

Le 23 mai 2012, l'AMF a organisé une Rencontre sur le thème de l'accès au crédit des collectivités locales. Cette réunion a permis à l'ensemble des acteurs du financement local de rappeler aux pouvoirs publics l'importance d'apporter des solutions pérennes à cette grave difficulté qui met en péril les investissements publics. Jacques Péliissard et six présidents d'associations d'élus ont, à l'issue de cette rencontre, appelé le gouvernement à inscrire le texte de création de l'Agence de financement à l'ordre du jour du Parlement le plus rapidement possible. Ils continuent de soutenir sans relâche ce projet, crucial pour les collectivités.

La péréquation communale et intercommunale

La loi de finances pour 2012 a créé le Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC), qui se met en place progressivement à compter de 2012. L'AMF a suivi les travaux législatifs et a proposé des aménagements qui ont permis d'obtenir un consensus au Comité des finances locales, au Parlement, ainsi qu'entre associations d'élus.

L'innovation de ce fonds consiste à mesurer la richesse permettant de définir à la fois les contributeurs et les bénéficiaires, au niveau d'un « ensemble intercommunal », par agrégation des ressources de la communauté et de ses communes membres. A cet effet, un nouveau potentiel financier (agrégé pour les ensembles intercommunaux) a été défini, prenant en compte les mêmes recettes fiscales, ainsi que la part forfaitaire de la dotation globale de fonctionnement (DGF) des communes.

Un bilan de la mise en œuvre du FPIC, incluant une enquête de l'AMF auprès de ses adhérents, a été réalisé au cours de l'été 2012. Il doit déboucher sur une « clause de revoyure » en fin d'année afin de corriger les imperfections du dispositif.

La dématérialisation des pièces comptables

La structure nationale partenariale, qui réunit la DGFIP, les associations d'élus et les contrôleurs des comptes, a ouvert des travaux relatifs au Protocole d'échange standard (PES) Retour. Le PES Retour remplacera à terme tous les autres flux d'information « retour » (Ocre, Fluor et HRE), soit tous les flux qui vont du comptable vers l'ordonnateur.

Il vise à permettre à l'ordonnateur de savoir ce qu'il est advenu de ses ordonnancements, et notamment si le titre de recette émis a été payé par le tiers.

Cette future application complètera le nouveau dispositif comptable (appelé PES V2), que les collectivités devront adopter avant le 1^{er} janvier 2015.



La qualité comptable

Signée par le président de l'AMF et le ministre du Budget, la Charte de fiabilité des comptes publics définit un ensemble d'actions conjointes en vue de permettre la plus grande lisibilité des comptes.

Cette charte instaure un Comité de fiabilité des comptes publics au sein duquel l'AMF est représentée, lui-même organisé en quatre groupes de travail relatifs respectivement au patrimoine et à l'inventaire, à l'endettement, à la comptabilité d'engagement et au contrôle interne, aux créances irrécouvrables et à l'indu.

Ces groupes ont produit une documentation constituée de fiches explicatives simples (ICNE, crédits revolving...) ou de « livrables » se présentant sous forme de guides, construits conjointement avec les ministères concernés, qui feront l'objet d'une communication large dans le courant de l'année 2012.

La révision des valeurs locatives

L'AMF considère que la révision est indispensable pour remettre à niveau des assiettes fiscales obsolètes. De plus, de la réussite de cette première étape dépend l'élargissement de la révision aux locaux d'habitation. Elle estime donc que la révision doit être engagée au plus vite et menée jusqu'à son terme.

Elle a suivi les expérimentations menées dans cinq départements en 2011, participé aux travaux menés par la commission des Finances du Sénat au 1^{er} semestre 2012 et transmis ses propres propositions.

Elle suggère un dispositif relativement simple, fondé sur la prise en compte des valeurs locatives révisées et leur intégration progressive dans le temps, et reposant pour les budgets locaux sur un ajustement par les taux d'imposition ; cela supposerait, en matière de foncier bâti, l'application de deux taux distincts pour les locaux professionnels et pour les habitations.

Conférence nationale sur les finances publiques

Le 10 février 2012, les présidents de l'AMF, de l'ADF et de l'ARF ont été reçus à l'Élysée par le Président de la République, dans le cadre d'une Conférence nationale sur les finances publiques.

L'AMF a rappelé que les collectivités locales étaient pleinement conscientes de la gravité de la situation et prêtes à participer, pour leur part, à l'effort national de maîtrise des dépenses et de réduction du déficit. Dans ce contexte, elles réclament toutefois que :

- soit reconnue la valeur des services publics qu'elles fournissent aux citoyens, dans un contexte économique et social difficile,
- l'État les considère comme de véritables partenaires et non comme des exécutants de politiques nationales décidées sans elles,
- soit mis en place un véritable moratoire sur les normes législatives et réglementaires,
- soit préservée leur capacité d'investissement,
- soit confiée à un organisme indépendant la tenue des statistiques financières locales pour partager la même base de données.

L'AMF a renouvelé sa demande d'un véritable pacte de confiance entre l'État et les collectivités locales.

Commission consultative d'évaluation des normes (CCEN)

L'AMF participe très activement à l'activité de la CCEN. En un an, 118 textes (décrets et arrêtés majoritairement) ont été analysés par les services de l'association. Les représentants élus de l'AMF à la CCEN, particulièrement assidus aux travaux de la commission, ont permis que plusieurs textes contraignants pour les collectivités soient réécrits pour alléger leurs prescriptions. Par ailleurs, quatre avis défavorables ont été prononcés par la Commission. Pour renforcer son influence, l'AMF plaide pour que ses avis deviennent « conformes », c'est-à-dire qu'ils soient obligatoirement suivis par l'Administration.



LES RESSOURCES HUMAINES

2011 et le premier trimestre 2012 resteront marqués par l'achèvement de nombreux chantiers dédiés aux ressources humaines des communes et intercommunalités.

La défense d'une fonction publique adaptée aux collectivités locales

La loi du 12 mars 2012 relative aux agents non titulaires constitue certainement le texte majeur de la fonction publique de ces cinq dernières années. Texte aux multiples ramifications, elle est le fruit d'une négociation entre l'État, les organisations syndicales et les représentants des employeurs territoriaux, trop peu pris en considération selon leur avis unanime. L'AMF a jusqu'au bout défendu une approche différenciée des trois versants de la fonction publique. Certaines dispositions s'avèrent ainsi conformes à la lettre et à l'esprit du principe d'autonomie des collectivités locales comme les plans de titularisation facultatifs. En revanche, l'instauration d'une durée maximale de renouvellement de contrat de deux ans pour les contrats permanents est la marque d'une approche trop uniforme de la fonction publique.

Cette approche se manifeste également à travers le Conseil commun de la fonction publique dont la mise en place et les règles de fonctionnement ont laissé entrevoir l'écueil d'une sous-estimation de l'importance de la fonction publique territoriale dans le paysage de l'emploi public. L'AMF, relayée par ses représentants dans cet organe, entend rappeler de manière constructive que la gestion des ressources humaines dans les collectivités locales ne peut être un clonage de celle pratiquée dans la fonction publique d'Etat.

Groupe de travail effectifs

Les effectifs territoriaux étant trop fréquemment et injustement mis en cause, l'AMF a demandé au Conseil supérieur de la fonction publique territoriale, avec l'ADF et l'ARF, de mettre en place un groupe de travail pour établir des données statistiques objectives et les suivre. Ce groupe a déjà commencé à travailler en collaboration avec le CNFPT, la FNCDG et la DGCL.

La prise en compte de l'évolution des métiers territoriaux

Ouvertes depuis 2009, les discussions avec les représentants des policiers municipaux ont abouti début 2012 à de substantielles avancées en termes de propositions salariales et sociales. Relayées au sein de la Commission consultative des polices municipales, les propositions de l'AMF ont été acceptées à l'unanimité des partenaires sociaux qui sont, par ailleurs, satisfaits qu'elles s'appliquent également aux gardes champêtres. Les décrets d'application de ces mesures ne sont toutefois pas encore sortis.

En organisant une Rencontre technique autour des écoles d'arts plastiques, en septembre 2011, l'AMF a aussi tenu à s'impliquer dans le dossier des professeurs enseignant dans ces écoles. En effet, la révision de leur statut et de leurs conditions d'emploi doit être, selon elle, engagée.

Enfin, en signant, en mai 2012, une convention renforçant leur partenariat sur différents champs (formation, communication sur des événements communs, échanges de données), l'AMF et le CNFPT ont souligné la nécessité pour les acteurs nationaux de travailler de concert pour mieux connaître et anticiper l'évolution des métiers territoriaux.

L'AMF veille à ce que les maires puissent exercer leurs missions dans les meilleures conditions et dans le respect des compétences de chacun. Elle est vigilante sur les transferts de compétences, sur la modernisation des procédures, sur les conditions juridiques, matérielles et financières de leur exercice.

ÉTAT CIVIL

Mariage civil

L'AMF a demandé au Garde des Sceaux un assouplissement des termes de l'article 74 du code civil pour prévoir expressément la possibilité de célébrer les mariages dans la commune de résidence des parents des époux.

Sa demande a fait l'objet d'un amendement dans le cadre du projet de loi relatif à la répartition des contentieux et l'allègement de certaines procédures juridictionnelles, adopté par le Sénat en avril 2011 puis par l'Assemblée nationale en juillet 2011.

Toutefois, le Conseil constitutionnel a censuré cette disposition au motif qu'elle constituait un cavalier législatif. L'AMF interviendra de nouveau lorsqu'un texte adapté sera déposé devant l'une ou l'autre assemblée pour obtenir cet assouplissement.

L'AMF a également travaillé avec le secrétariat d'État à la Famille à la conception de deux documents relatifs au mariage civil, l'un à destination des futurs époux, l'autre à celle des élus.

Mariage pour tous

À l'annonce d'un projet de loi ouvrant le mariage à tous les couples, l'AMF a demandé à être consultée par le ministre de la Justice.

Législation funéraire

La réforme de la législation funéraire, issue de la loi du 19 décembre 2008, a engendré de très nombreuses interrogations. Afin de répondre à une importante attente des élus et de leurs collaborateurs dans ce domaine, l'AMF a élaboré une présentation d'une demi-journée rappelant les règles en matière d'opérations funéraires, de gestion des cimetières et précisant le statut des cendres funéraires. De nombreuses séances d'information ont été tenues au cours de cette année, à la demande des associations départementales de maires.

Titres d'identité

Dans la perspective du déploiement des cartes nationales d'identité électroniques, l'AMF a poursuivi ses travaux avec le ministère de l'Intérieur pour préparer au mieux la mise en œuvre et l'organisation de cette nouvelle mission qui sera confiée aux communes. Le Bureau de l'AMF a proposé une solution financière qui a le mérite de représenter une garantie pour les communes

qui n'ont qu'une station d'enregistrement tout en permettant de tenir compte de la charge liée à l'instruction des titres pour les villes qui en disposent de plusieurs. Elle réitérera cette position au nouveau ministre de l'Intérieur.

Dématérialisation de l'état civil

L'AMF a poursuivi, tout au long de l'année, les travaux de concertation avec le ministère de la Justice sur la mise en place de procédures de transmission dématérialisée entre communes des données d'état civil. Elle a insisté tout particulièrement sur l'obtention d'une carte de signature unique pour les élus dans les échanges dématérialisés avec l'État. L'AMF a en outre plaidé auprès du Premier ministre pour que la carte de signature électronique, envisagée pour la dématérialisation de l'état civil, qui devrait être délivrée gratuitement aux élus officiers d'état civil par l'Agence nationale des titres sécurisés, soit, dans un souci de simplicité, de rationalisation et de maîtrise des coûts, le seul outil de signature pour tous les domaines de l'e-administration impliquant l'État, les communes et les communautés.



TÉLÉPROCÉDURES

L'AMF a obtenu, grâce à la vigilance de son groupe de travail TIC, la création d'une instance nationale partenariale État-collectivités locales chargée de valider en amont les orientations et les procédés de dématérialisation entre la sphère État et la sphère locale. Regroupant neuf associations d'élus et les services de l'État, cette instance, qui s'est déjà réunie à cinq reprises, permet d'assurer une cohérence des nouveaux dossiers envisagés par l'État et de prendre en compte, dès l'amont, les contraintes des collectivités locales.

ÉLECTIONS

En cette année électorale importante et face aux difficultés récurrentes rencontrées par certains maires pour constituer les bureaux de vote, plusieurs d'entre eux se sont inquiétés du courant jurisprudentiel récent qui remet en cause le caractère obligatoire des fonctions d'assesseur et d'assesseur suppléant pour les conseillers municipaux.

Cette obligation n'étant pas clairement tranchée ni par la loi, ni par la jurisprudence, l'AMF a déposé une question écrite à l'Assemblée nationale puis saisi le ministre de l'Intérieur pour demander qu'une disposition législative confirme le caractère obligatoire de la fonction d'assesseur pour un conseiller municipal.

Le ministre a répondu qu'il était nécessaire d'attendre les décisions de plusieurs recours formés devant la Cour administrative d'appel de Versailles avant d'envisager une disposition législative d'une telle nature.



POUVOIR DE POLICE

Guide pratique : les outils de prévention au service de la tranquillité publique

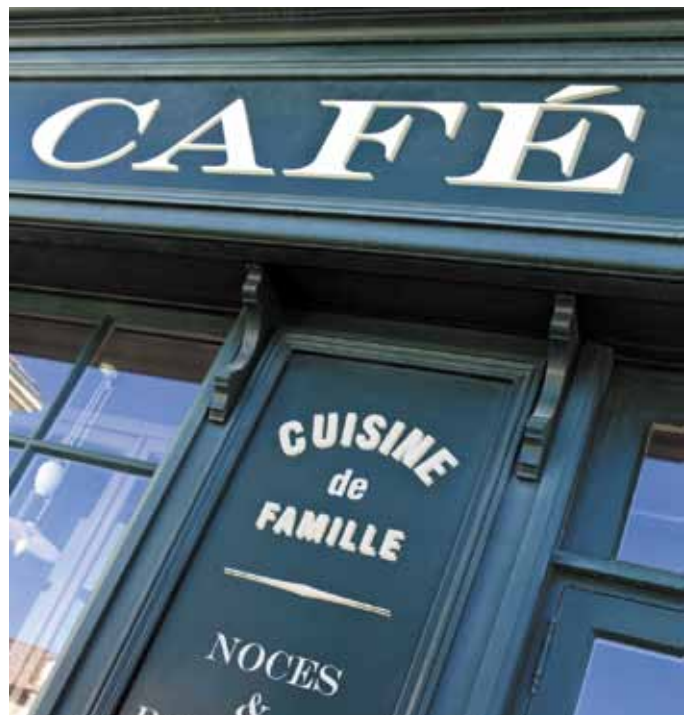
Au regard des nombreux outils dont dispose le maire en matière de tranquillité publique, l'AMF a rédigé, avec le soutien du Comité interministériel de prévention de la délinquance (CIPD), un guide pratique visant à détailler les différents cadres d'action du maire en matière de prévention de la délinquance et les divers outils mis à sa disposition.

Débites de boissons

La loi du 22 mars 2011 a confié aux communes une nouvelle mission : l'enregistrement des déclarations administratives des restaurants et des débits de boissons à emporter vendant des boissons alcooliques, mission auparavant exercée par les douanes.

Cette nouvelle tâche a été transférée sans information ni concertation et sans compensation financière. L'AMF a donc immédiatement saisi les ministres chargés de la Santé et du Budget ainsi que le Premier ministre. Elle est intervenue à double titre : pour informer les élus sur le contenu précis de cette nouvelle mission et pour réclamer avec fermeté la compensation de ce transfert de charges.

Pendant, les services de l'État ont rappelé qu'en matière de débit de boissons, le maire agit en qualité d'agent de l'État. À ce titre et aux termes de plusieurs jurisprudences récentes, cette nouvelle mission n'ouvre pas droit à compensation financière en faveur des communes.





Vadémécum CNIL/AMF sur la vidéoprotection des lieux publics

Dans le cadre de la convention entre la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL) et l'AMF, signée le 15 juin 2011, un vadémécum sur la vidéoprotection dans les lieux publics a été élaboré. Ce document dresse une liste de dix engagements alliant la sécurité publique aux libertés individuelles. Il constitue une base sur laquelle les membres du conseil municipal pourront s'appuyer pour débattre de l'installation d'un système de vidéoprotection sur le territoire communal.

Services départementaux d'incendie et de secours (SDIS)

L'AMF a été auditionnée en mai 2011 par la Cour des comptes sur le fonctionnement des services départementaux d'incendie et de secours et particulièrement sur leur financement. Rappelant qu'en moyenne, le « bloc local » (communes et communautés) prend toujours en charge 44 % du financement des SDIS, elle a insisté à cette occasion sur les contributions supplémentaires des communes et EPCI, tant en investissement (ex : construction de casernements) qu'en fonctionnement (ex : prise en charge de personnels sapeurs-pompiers professionnels), contributions « hors la loi » et non quantifiées qui engendrent une inéquité réelle entre les communes. L'AMF a enfin souligné le rôle irremplaçable du maire, seule autorité de police de proximité, et encouragé la proposition d'instituer une structure restreinte de concertation entre les présidents de SDIS et l'État pour éviter une dérive coûteuse des normes techniques et statutaires.

SERVICES D'INCENDIE ET DE SECOURS

Réforme de la défense incendie

Après plus de sept ans de travail, et en application des dispositions législatives que l'AMF avait demandées en juin 2009 et qui sont intervenues en mai 2011, la réforme de la défense extérieure contre l'incendie a pu enfin être soumise au Bureau de l'AMF en janvier 2012. Ayant donc, par la loi, déjà obtenu que les EPCI puissent avoir une compétence en matière de gestion des équipements de défense extérieure contre l'incendie, l'AMF a donné un avis favorable à un projet de décret, la réforme, plus souple que les textes actuels, étant très attendue sur le terrain. Elle a toutefois regretté que ses propositions visant à ce que le contrôle des points d'eau puisse être pris en charge par les SDIS n'aient pas été reprises dans la loi du 17 mai 2011 et, a fortiori, dans le projet de décret qui n'a toutefois pas encore été examiné par le Conseil d'État.

STATUT DE L'ÉLU

L'AMF renouvelle régulièrement auprès des pouvoirs publics ses propositions d'amendements au statut de l'élu mais aucun texte législatif n'est paru à ce jour. Elle est cependant intervenue à chaque fois qu'une modification a été apportée, le plus souvent sans concertation : sur le régime fiscal de la participation obligatoire des collectivités territoriales aux régimes de retraite facultatifs par rente des élus locaux (pour une demande d'explication), sur un projet de suppression du reversement de la part écriquée des indemnités de fonction (pour obtenir son retrait auprès de la commission mixte paritaire du Parlement), sur la « grille individuelle des nuances politiques » du répertoire national des élus (pour demander l'ajout d'une catégorie « non inscrit »).

Au niveau européen, la présidence de la Maison européenne des pouvoirs locaux français (MEPLF), exercée cette année par le président de l'AMF, a été marquée par un programme dense : politique de cohésion, marché intérieur et commande publique. Au niveau international, l'AMF s'est mobilisée sur plusieurs grands rendez-vous internationaux.

EUROPE

Politique de cohésion

Dès la publication en juin 2011 des propositions de la Commission européenne pour le cadre financier pluriannuel 2014-2020, l'AMF et ses partenaires de la MEPLF ont de nouveau souligné dans une déclaration commune leur attachement à une politique de cohésion ambitieuse, dotée d'un budget au moins équivalent à celui de la programmation actuelle. Elles ont affiché leur soutien à la plupart des propositions de la Commission européenne sur le règlement de la politique de cohésion (création d'une catégorie de régions en transition, cadre stratégique commun aux différents fonds bénéficiant aux collectivités, simplification des règles, dimension urbaine renforcée) mais ont émis des réserves concernant la mise en place de conditionnalités macro-économiques.

Concernant la programmation actuelle, l'AMF a poursuivi tout au long de cette année le programme de formation à destination des élus mis en place avec Mairie 2000 et le soutien du Fonds européen de développement régional (FEDER).

Programme national de réforme (PNR)

Jacques Pélessard a adressé au président de la Commission européenne la contribution de la MEPLF au PNR français, document annuel dans lequel chaque État membre détaille les réformes qu'il met en œuvre pour atteindre les objectifs de la stratégie européenne de croissance UE2020. Cette contribution vise à compléter le document de l'État qui ne rend pas assez compte de l'action des élus locaux pour améliorer la cohésion économique, sociale et territoriale. Les associations membres de la MEPLF préconisent que cette position soit prise en compte par la Commission européenne lors de l'analyse du PNR français, notamment en matière budgétaire et que l'État l'utilise lors de l'élaboration de ses prochains PNR.

Commande publique : marchés publics et concessions

L'AMF, avec ses partenaires de la MEPLF, a poursuivi le travail de suivi et d'influence sur deux dossiers distincts mais connexes et abordés simultanément au niveau européen : la réforme de la directive sur la passation des marchés publics et une nouvelle directive sur l'attribution des contrats de concessions. Soucieuse de ne pas voir imposer des textes trop contraignants aux élus, elle est intervenue notamment auprès du Commissaire européen en charge du marché intérieur, Michel Barnier, auprès des services de la Commission européenne et de l'État. La position de la MEPLF a été déposée officiellement auprès du Comité des régions et du Parlement européen. L'AMF continue de suivre avec une grande vigilance la négociation au Parlement européen.

Concernant les marchés publics, l'AMF reconnaît de nombreuses avancées dans le projet de directive mais elle reste soucieuse de conserver un cadre à la fois souple et clair qui réponde aux contraintes des collectivités.

En matière de concessions, elle met en garde contre une proposition de directive trop rigide qui compliquerait inutilement la procédure de négociation et d'exécution des contrats. Par ailleurs, elle s'oppose à ce qu'une directive organise ou restreigne la coopération entre personnes publiques, qui doit relever de la libre organisation interne des États membres de l'Union. Les deux directives devraient être adoptées fin 2012 - début 2013.

La formation des élus

L'AMF a aussi assuré l'information des élus et leur formation en organisant pendant deux jours un séminaire durant lequel les maires ont rencontré les députés européens ainsi que les administrateurs de la Commission européenne. Ils ont ainsi pu témoigner de leur expérience de terrain et insister sur les problématiques auxquelles ils sont confrontés.



Nouveau paquet SIEG ou « Almunia »

Après la publication du nouveau « paquet SIEG », l'AMF et ses partenaires de la MEPLF ont regretté que la communication de la Commission européenne se limite à rappeler les notions de la jurisprudence européenne sans apporter les clarifications attendues sur les services d'intérêt économique général (SIEG). Bien que la Commission reconnaisse la spécificité des services sociaux d'intérêt général, ces derniers ne bénéficient pas d'une exclusion totale du champ de la concurrence mais seulement d'une exemption de notification des aides, et ces mesures ne sont pas étendues aux services publics culturels, éducatifs et sportifs. De plus, la Commission a décidé d'abaisser à 15 millions d'euros le seuil du montant annuel au-delà duquel les compensations de service public accordées à des entreprises chargées de la gestion de SIEG doivent faire l'objet de notification. La MEPLF a exprimé son incompréhension face à ces décisions.

Elle a salué l'adoption d'un règlement de minimis spécifique aux SIEG fixant un seuil d'exemption de notification à un montant de 500 000 euros sur trois exercices fiscaux, nettement supérieur au seuil de minimis classique de 200 000 euros ; elle aurait toutefois souhaité, à l'instar du Comité des régions, que ce seuil spécifique soit porté à 800 000 euros sur trois ans pour plus de protection des services publics n'ayant qu'un faible impact sur le marché intérieur.

INTERNATIONAL

Accueil d'invités internationaux

L'AMF reçoit régulièrement des délégations étrangères. Cette année, les personnalités reçues par les élus et les personnels des services de l'AMF, venaient de Russie, d'Albanie, de Roumanie, de Chine, d'Israël, du Canada, d'Afghanistan, du Sénégal, du Gabon, du Niger, de Lybie, du Tchad et du Vietnam, entre autres. Le 94^e Congrès a mis à l'honneur des représentants tunisiens, haïtiens et chiliens.

Participation de l'AMF à des événements internationaux

Nicole Feidt, maire de Toul et co-présidente du groupe de travail Affaires internationales et coopération décentralisée, s'est rendue aux forums des élus locaux qui ont suivi le printemps arabe, en Egypte puis au Maroc. Elle a également représenté l'AMF aux assises franco-libanaises à Beyrouth et participé aux troisièmes assises franco-hongroises de la coopération décentralisée.

Forum mondial de l'eau

L'AMF s'est fortement impliquée dans la préparation du Forum mondial de l'eau qui a eu lieu en mars 2012. Elle a notamment organisé une réunion-débat sur les engagements des élus locaux en matière d'eau. L'AMF a été mobilisée sur place, à Marseille, en participant à différentes conférences consacrées aux autorités locales et en étant présente au sein de « l'Espace France ». L'AMF a également contribué à la reconnaissance des autorités locales en matière de gestion de l'eau et d'assainissement à travers notamment une déclaration spécifique des collectivités locales.

→ Labellisation PACT II

L'AMF a reçu la labellisation « PACT II », programme d'appui à la coopération thématique des collectivités territoriales de la Délégation à l'action extérieure des collectivités territoriales, visant à soutenir les coopérations thématiques d'organismes et de collectivités territoriales. Cela lui permettra, en soutenant des associations nationales d'élus dans d'autres pays, de valoriser son expertise en matière de conseil aux élus et de lobbying à destination des acteurs institutionnels pour défendre les communes.



La vie du réseau



L'AMF au service des maires et des présidents de communautés

Depuis 1907, l'AMF est aux côtés des maires et des présidents d'intercommunalité pour défendre les libertés locales et la décentralisation, apporter une aide aux élus dans la gestion quotidienne et porter leur voix sur les dossiers nationaux et internationaux.

UNE LÉGITIMITÉ FORTE

Refonte de la carte des intercommunalités

L'histoire de l'AMF se confond avec la défense des libertés locales. Elle veille sans relâche à ce que la décentralisation garantisse aux communes une réelle autonomie de gestion des affaires locales et s'implique avec force pour que les maires disposent de moyens juridiques et financiers suffisants pour assurer leurs missions.

36 218 adhérents, dont 34 638 maires et 1 580 présidents d'EPCI, lui confèrent sa légitimité.

L'AMF assure deux grandes missions au service de ses adhérents :

- être une force de proposition et de représentation. L'AMF intervient comme interlocuteur privilégié des pouvoirs publics partout où se jouent l'avenir des communes ou de leurs groupements et les conditions de leur développement.
- Assurer une fonction de conseil, d'information permanente et d'aide à la décision. Les services de l'AMF exercent un suivi permanent et une analyse approfondie de l'actualité législative et réglementaire. Ils effectuent un travail d'expertise permettant de délivrer des conseils personnalisés aux maires et aux présidents de communautés.

Un réseau de 101 associations départementales de maires contribue à l'exercice des missions de l'AMF. Dans le cadre de la Maison européenne des pouvoirs locaux français à Bruxelles, l'AMF relaie les préoccupations des maires et défend leurs intérêts sur les dossiers européens.

Un fonctionnement paritaire

Le Bureau exécutif est composé du président, Jacques Pélissard, du secrétaire général, André Laignel, du premier vice-président, André Rossinot, et du trésorier général, Jean Launay.

L'Association est administrée par un Bureau, politiquement paritaire, composé de 36 membres, élu par l'Assemblée générale pour trois ans.

Par ailleurs, les présidents de l'Association des maires de grandes villes de France, de la Fédération des villes moyennes, de l'Association des petites villes de France, de l'Association des maires ruraux de France, de l'Assemblée des communautés de France, de l'Association des communautés urbaines de France, de l'Association nationale des élus du littoral, de l'Association

nationale des élus de la montagne, ainsi que de l'Association des maires villes et banlieues de France, de l'Association Les Eco-Maires et de l'Association des maires d'Ile-de-France sont membres associés du Bureau. Leur présence traduit la démarche fédératrice que souhaite jouer l'AMF vis-à-vis des autres associations d'élus.

Le Bureau est assisté des avis du Comité directeur, dont sont membres de droit les présidents des 101 associations départementales de maires.

Représentation de l'AMF

L'AMF a maintenu son activité de veille législative à l'Assemblée nationale et au Sénat afin de préserver les intérêts des maires et présidents de communautés. L'élaboration de contributions écrites et la participation à des auditions devant les commissions parlementaires permettent d'éclairer la représentation nationale sur les attentes des élus locaux. En effet, elles portent sur l'ensemble des sujets de la vie locale (école, finances publiques, urbanisme, fonction publique, décentralisation,...). Par ailleurs, l'AMF a proposé plusieurs dizaines d'amendements aux parlementaires afin de relayer les positions prises par les instances de l'AMF.

De par sa diversité et compte tenu de sa représentativité, l'AMF est particulièrement sollicitée pour siéger dans de nombreux organismes. La voix des maires et des présidents de communautés est ainsi prise en compte au sein d'instances nationales (Comité des finances locales, Conseil national des déchets, Conseil national de l'habitat,...), régionales (comités de bassin, agences régionales de santé,...) ou européennes (Comité des régions).

En 2011-2012, l'AMF a ainsi désigné 300 élus dans une centaine d'instances.

→ Actions de partenariat

La vocation généraliste de l'AMF la conduit à intervenir dans de nombreux domaines qui font l'objet de partenariats. Dans ce cadre, elle soutient plus d'une centaine de manifestations nationales.

LES COMMISSIONS PERMANENTES ET GROUPES DE TRAVAIL

Co-présidés ou pilotés par un président et un ou plusieurs rapporteurs, ils proposent des analyses des projets de textes et conduisent des réflexions permettant d'arrêter les positions à soumettre au Bureau.

Les commissions permanentes

• Cohésion sociale

Président : Patrick MASCLLET, maire d'Arleux (59), vice-président de la CA du Douaisis
Rapporteur : Catherine PEYGE, maire de Bobigny (93), vice-présidente de la CA Est Ensemble

• Éducation et culture

Président : Pierre-Alain ROIRON, maire de Langeais (37), vice-président de la CC Touraine Nord Ouest
Rapporteurs : Annie GENEVARD, maire de Morteau (25) et Pierre-Yves JARDEL, maire d'Orbais - l'Abbaye (51), président de la CC de la Brie des Etangs

• Environnement et développement durable

Président : Denis MERVILLE, maire de Sainneville (76), vice-président de la CC de Saint-Romain-de-Colbosc
Rapporteur : Michel BOURGAIN, maire de l'Île-Saint-Denis (93), vice-président de la CA Plaine Commune

• Europe

Président : Christophe ROUILLON, maire de Coulaines (72), vice-président de la CU Le Mans Métropole
Rapporteur : Agnès LE BRUN, députée européenne, maire de Morlaix (29), vice-présidente de Morlaix Communauté

• Finances et fiscalité locales

Président : Philippe LAURENT, maire de Sceaux (92), vice-président de la CA Les Hauts-de-Bièvre
Rapporteur : Pascal BUCHET, maire de Fontenay-aux-Roses (92), vice-président de la CA Sud de Seine

• Fonction publique territoriale

Présidente : Françoise DESCAMPS-CROSNIER, députée-maire de Rosny-sur-Seine (78), vice-présidente de la CA de Mantes-La-Jolie
Rapporteur : Daniel LEROY, 1^{er} adjoint au maire de Moussy-le-Neuf (77)

• Intercommunalité

Présidente : Jacqueline GOURAULT, sénateur-maire de La-Chaussée-Saint-Victor (41), vice-présidente de la CA de Blois-Agglomération
Rapporteur : Christophe SIRUGUE, député-maire de Chalon-sur-Saône (71), président de la CA du Grand Chalon

• Urbanisme

Président : Pierre JARLIER, sénateur-maire de Saint-Flour (15), président de la CC du Pays de Saint-Flour
Rapporteurs : Pierre DUCOUT, maire de Cestas (33), président de la CC de Cestas - Canéjan et François PUPPONI, député-maire de Sarcelles (95)

• Villes et territoires urbains

Présidente : Annie GUILLEMOT, maire de Bron (69), vice-présidente de la CU du Grand Lyon
Rapporteur : Valérie LETARD, sénatrice, présidente de la CA de Valenciennes Métropole (59)

• Commission spéciale de révision des statuts :

- Charles GUENÉ, sénateur-maire de Vaux-sous-Aubigny (52), président de la CC de Prauthoy en Montsaugonnais
- Jean GIRARDON, maire de Mont-Saint-Vincent (71), président de la CC Autour du Mont Saint Vincent
- André LAIGNEL, maire d'Issoudun (36), président de la CC du Pays d'Issoudun
- Jean LAUNAY, député-maire de Bretenoux (46), vice-président de la CC Cère et Dordogne

Les groupes de travail

(2 co-présidents)

• Accessibilité

Elisabeth LAMURE, sénateur-maire de Gleizé (69), vice-présidente de la CA de Villefranche-sur-Saône
Nathalie NIESON, maire de Bourg-de-Péage (26)

• Affaires internationales et coopération décentralisée

Bruno BOURG-BROC, maire de Châlons-en-Champagne (51), président de la CA de Châlons-en-Champagne
Nicole FEIDT, maire de Toul (54)

• Climat – énergie

Michel BOURGAIN, maire de l'Île-Saint-Denis (93), vice-président de la CA Plaine Commune
Martial SADDIER, député-maire de Bonneville (74), président de la CC Faucigny-Glières

• Commande publique

Jérôme ROYER, maire de Jarnac (16), vice-président de la CC de Jarnac
Jean-Pierre SCHOSTECK, maire de Châtillon (92)

• Traitement et valorisation des déchets

Roger LE GOFF, maire de Fouesnant (29), président de la CC du Pays fouesnantais
Jean-Yves MENU, maire de Ploubezre (22), vice-président de la CA Lannion-Trégor

• Développement économique et commerce

Jean GIRARDON, maire de Mont-Saint-Vincent (71), président de la CC Autour du Mont Saint Vincent
Martial PASSI, maire de Givors (69), vice-président de la CU du Grand Lyon

• Gens du voyage

Pierre HÉRISON, sénateur, conseiller municipal d'Annecy (74)
Jacques SALVATOR, maire d'Aubervilliers (93), vice-président de la CA de Plaine Commune

• Grand Paris

François PUPPONI, député-maire de Sarcelles (95)
Michel TEULET, maire de Gagny (93), président de l'Association des maires d'Île-de-France

• Littoral

Noël FAUCHER, maire de Noirmoutier-en-l'Île (85), président de la CC de l'Île de Noirmoutier
Sébastien MIOSSEC, maire de Riec-sur-Bélon (29)

Légende

CC : communauté de communes
CA : communauté d'agglomération
CU : communauté urbaine

• Logement

Stéphane BEAUDET, maire de Courcouronnes (91), vice-président de la CA Evry Centre Essonne

Adeline HAZAN, maire de Reims (51), présidente de la CA de Reims métropole

• Petite enfance

Valérie DEMANGEAU, maire du Pellerin (44), vice-présidente de la CU Nantes Métropole

Elisabeth LAITHIER, adjointe au maire de Nancy (54)

• Prévention de la délinquance et sécurité

Charles GAUTIER, maire de Saint Herblain (44), vice-président de la CU Nantes Métropole

Gérard HAMEL, maire de Dreux (28), président de la CA de Dreux

• Restauration scolaire

Isabelle MAINCION, maire de La Ville-aux-Clercs (41), vice-présidente de la CC du Pays de Vendôme

Christine SCELLE-MAURY, maire d'Épinay-sous-Sénart (91), vice-présidente de la CA du Val d'Yerres

• Santé

Jean-Pierre BOUQUET, maire de Vitry-le-François (51), président de la CC de Vitry-le-François

Geneviève DARRIEUSSECQ, maire de Mont-de-Marsan (40), présidente de la communauté Marsan agglomération

• Sécurité civile

Jean-Paul BACQUET, député-maire de Coudes (63), vice-président de la CC Couze Val d'Allier

Jean PRORIOL, maire de Beauzac (43), vice-président de la CC Les Marches du Velay

• Sécurité routière

Michel THOURY, maire de Saint-James (50), président de la CC de Saint-James

Lionel WALKER, maire de Saint-Fargeau-Ponthierry (77), vice-président de la CC de Seine École

LES TEMPS FORTS DE L'AMF

2011

SEPTEMBRE

- › Petit-déjeuner de l'AMF avec Jacques ATTALI, président de la Commission pour la libération de la croissance française
- › Rencontre avec François FILLON, Premier ministre
- › Conférence de presse pour le lancement de l'Agence de financement des collectivités locales
- › Participation à la Conférence des villes
- › Conférence de presse des présidents de la MEPLF
- › Réunion des directeurs d'associations départementales de maires
- › Réunion des commissions : Finances et fiscalité locales, Communes et territoires ruraux
- › Réunion des groupes de travail : Littoral, Fonction publique territoriale, Fêtes foraines, TIC

OCTOBRE

- › Participation au 40^e Congrès de l'Association des maires ruraux de France
- › Participation à la convention de l'intercommunalité organisée par l'AdCF à Rennes
- › Signature d'une convention avec l'AFCCRE
- › Signature du protocole AMF-SACEM
- › Participation au Congrès de l'ADF à Besançon
- › Réunion de la commission Finances
- › Réunion des groupes de travail : Fonction publique territoriale, Restauration scolaire

• Sport

Gilles BOURDOULEIX, député-maire de Cholet, président de la CA du Choletais (49)

Jean-Marie DARMIAN, maire de Créon (33)

• Technologies de l'information et de la communication

Jean DIONIS DU SEJOUR, maire d'Agen (47), président de la CA d'Agen

Daniel NOUAILLE, maire d'Aixe-sur-Vienne (87), président de la CC du Val de Vienne

• Tourisme

François COMMEINHES, maire de Sète (34), vice-président de la CA du Bassin de Thau

Patrick MOLINOZ, maire de Venarey-les-Laumes (21), président de la CC du Pays d'Alésia et de la Seine

• Transport

Bernadette LACLAIS, maire de Chambéry (73)

Louis NEGRE, sénateur-maire de Cagnes-sur-Mer (06), vice-président de Métropole Nice Côte d'Azur

Les maires référents

• **Fêtes foraines** : Pierre HERISSON, sénateur, conseiller municipal d'Annecy (74)

• **Sites et sols pollués** : Jean-Louis DENOIT, maire de Viviez (12), vice-président de la CC du Bassin Decazeville Aubin

94^e congrès des maires et présidents de communautés de France



Signature du protocole AMF-SACEM

NOVEMBRE

- › Rencontre avec Jean-Pierre BEL, président du Sénat
- › Participation aux 39^{es} journées des communautés urbaines de France
- › 94^e congrès des maires et présidents de communautés de France

DÉCEMBRE

- › Signature de la charte AMF-Gares et connexions-RFF
- › Réunion des groupes de travail : Urbanisme, e-administration

2012

JANVIER

- Rencontre avec Didier MIGAUD, premier président de la Cour des comptes
- Rencontre avec Philippe RICHERT, ministre chargé des Collectivités territoriales
- Réunion de la commission Finances et fiscalité locales
- Réunion des groupes de travail : TIC, e-administration

FÉVRIER

- Comité directeur de l'AMF
- Rencontre avec Benoist APPARU, secrétaire d'État chargé du logement
- Participation à la conférence sur les finances publiques présidée par le Président de la République
- Petit déjeuner avec Jean-Paul DELEVOYE, président du CESE
- Réunion des directeurs d'associations départementales de maires
- Réunion de la commission Communes et territoires ruraux
- Réunion des groupes de travail : Petite enfance, Commande publique, Numérique et organisation de la vie scolaire, Fêtes foraines, Affaires internationales et coopération décentralisée

MARS

- Intervention au Forum mondial de l'eau à Marseille pour représenter l'ensemble des associations françaises d'élus locaux
- Rencontre technique de l'AMF sur l'urbanisme
- Réunion des commissions : Europe, Education, Finances et fiscalité locales
- Réunion des groupes de travail : Simulations financières, TIC, Restauration scolaire

AVRIL

- Réunion des commissions : Fonction publique territoriale, Intercommunalité
- Réunion du groupe de travail Petite enfance

MAI

- Signature de l'accord-cadre CNFPT – AMF
- Rencontre sur le financement des investissements publics
- Réunion des commissions : Environnement et développement durable, Urbanisme, Finances et fiscalité locales, Education et culture

JUIN

- Rencontre avec Marylise LEBRANCHU, ministre de la réforme de l'État, de la décentralisation et de la fonction publique
- Rencontre avec Cécile DUFLLOT, ministre de l'égalité des territoires et du logement
- Réunion des directeurs d'associations départementales de maires



Signature de l'accord-cadre
CNFPT – AMF

Rencontre sur le financement des
investissements publics



JUILLET

- Rencontre avec Fleur PELLERIN, ministre délégué aux PME, à l'innovation et à l'économie numérique
- Rencontre avec Delphine BATHO, ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie
- Rencontre avec Dominique BERTINOTTI, ministre de la famille
- Rencontre avec Claude BARTOLONE, président de l'Assemblée nationale
- Rencontre avec Jean-Marc AYRAULT, Premier ministre
- Rencontre de l'AMF sur le monde rural
- Réunion de la commission Communes et territoires ruraux

SEPTEMBRE

- Rencontre avec Valérie FOURNEYRON, ministre des sports, de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative
- Rencontre-débat organisée par l'AMF et l'AdCF sur la mutualisation des services
- Rencontre avec Pascal CANFIN, ministre délégué chargé du développement
- Rencontre avec Jérôme CAHUZAC, ministre chargé du budget
- Petit-déjeuner de l'AMF avec Stéphane RICHARD, président-directeur général d'Orange
- Réunion des directeurs d'associations départementales de maires
- Réunion des commissions : Villes, Education et culture, Urbanisme

→ CHIFFRES CLÉS

7 000 conseils aux maires : courriers, appels téléphoniques, fax, e-mails

140 saisines des pouvoirs publics

1 300 déplacements et réunions à l'extérieur

50 auditions ou contributions parlementaires

100 amendements

221 désignations nationales

63 désignations locales

INFORMATION ET COMMUNICATION

L'actualité communale et intercommunale est toujours en mouvement ; c'est la raison pour laquelle la revue et le supplément *Maires de France*, le site Internet, *Maire-info* ou encore le rapport annuel s'attachent à diffuser toutes les informations utiles aux maires et présidents d'intercommunalité.

Les services en ligne

- www.amf.asso.fr

Véritable source d'informations pour les élus et les acteurs de la sphère publique locale, le site de l'AMF est une vitrine de l'action de l'AMF. Plus de 100 000 visiteurs consultent ce site chaque mois.



- La newsletter www.maire-info.com

Ce quotidien d'information gratuit en ligne à destination des maires, des présidents de communautés et des acteurs publics locaux depuis 1997 est un outil incontournable au sein du secteur public local (plus de 53 000 abonnés). Consultable aussi sur les smartphones, il présente l'actualité des collectivités locales en temps réel.

- Le site www.pouvoirs-locaux-francais.eu

Un site d'information pour les élus et le grand public sur l'actualité européenne et les actions des associations membres de la Maison européenne des pouvoirs locaux français.

Les publications

- La revue *Maires de France*

Magazine de référence dans le monde des collectivités locales et des EPCI, la revue *Maires de France*, publiée au début de chaque mois, propose le suivi de l'actualité nationale et européenne intéressant les collectivités locales, des initiatives, des expériences et des conseils.



- Le supplément *Maires de France*

Publié le 15 de chaque mois à 41 000 exemplaires, cette lettre de six pages est un outil d'informations brèves et pratiques, qui relaie l'action de l'AMF vis-à-vis de ses adhérents.

Les éditions

- Les Cahiers du réseau

Les Cahiers du réseau constituent un ensemble d'ouvrages pratiques destinés aux élus et à leurs collaborateurs. Fruit d'une mutualisation entre l'AMF, les associations départementales ou des partenaires, ils ont pour but de faire bénéficier l'ensemble du réseau de l'AMF des travaux d'intérêt commun. La collection comporte actuellement 15 guides.

- Cahiers du réseau disponibles :

- Le maire et les transports (AMF – AGIR, 2009, réactualisé en 2011), disponible en ligne
- La commune et le financement des réseaux (AD du Loiret, 2010, réactualisé en octobre 2012), disponible en ligne
- Le maire et les édifices culturels (AD de la Mayenne, de la Sarthe et du Maine-et-Loire, 2010), payant
- Le maire et l'état civil (AD de la Meurthe-et-Moselle, 2011), payant
- Le maire et les activités ambulantes (AD Loiret et Loire, 2012), payant
- La commune et les marchés en procédure adaptée (MAPA), (AD du Var, 2012), payant
- La commune et l'assainissement non collectif (FNCCR, 2012), gratuit



- Des guides thématiques

L'AMF a aussi édité un ensemble de guides gratuits téléchargeables à partir du site de l'AMF :

- Le statut de l'élu local (remis à jour régulièrement)
- Financez vos projets grâce à l'Europe (guide AMF/Mairie 2000 sur le Feder, 2011)

- Et aussi :

- Le maire et le sport (septembre 2009), de Patrick Bayeux, chez Berger-Levrault (49 €)

Des services spécifiques

MAIRIE 2000

Association créée en 1985 par l'AMF, la CDC et la CAECL (devenue depuis Dexia Crédit Local), Mairie 2000 a pour mission de développer l'information et la formation des élus locaux, en apportant une assistance technique et financière aux associations départementales de maires (AD).

Conformément à sa mission, l'action de Mairie 2000, aux côtés du réseau des AD, a permis, en 2011, l'organisation de près de 1 000 sessions pour plus de 45 500 participants, toutes actions confondues.

L'aide financière, qui se double souvent de conseils techniques et pédagogiques, constitue le socle de l'action de Mairie 2000, agissant comme un levier non négligeable sur l'activité de formation des associations départementales de maires. En effet, cette aide représente plus d'un tiers du coût total qu'elles consacrent aux formations de leurs élus.

Mairie 2000 contribue à une diffusion efficace de l'expertise de ses partenaires sur des sujets en lien avec les préoccupations des élus. Ce fut le cas en 2011 avec l'édition en partenariat avec la SMACL d'un guide sur la responsabilité personnelle des élus, ou encore avec l'actualisation du guide sur la protection sociale des personnels territoriaux réalisé en lien avec la CNP.

Mairie 2000 joue également un rôle d'interface et d'échange entre des collectivités locales dont l'AMF assure la représentation sur le plan national et des grandes entreprises de service public, des fédérations et ordres professionnels adhérents de l'Association. Ce partenariat original adossé à l'Association des maires de France se traduit par l'organisation de manifestations régionales sur des thèmes conciliant la demande d'information des élus locaux et la capacité d'expertise des membres adhérents, à l'instar de la réunion sur « la gestion des risques naturels » qui s'est déroulée en juin 2011 à Marseille.

C'est d'ailleurs dans le même esprit que sont élaborées « les Rencontres de la gestion locale ». Sous la forme de demi-journées de travail et d'échanges, 19 réunions se sont ainsi tenues, portant à 35 le nombre de séminaires organisés en 2011 sur tout le territoire français. Mairie 2000 s'est également engagée

avec l'aide de la DATAR, à mettre en place un programme de sensibilisation des élus locaux à l'utilisation des fonds européens qui s'achèvera le 31 décembre 2012.

→ Les instances dirigeantes

Président : Jacques Pélissard (AMF)

Présidente déléguée : Françoise Gatel (AMF)

Secrétaire général : Jean Launay (AMF)

Trésorier : Michel Blanc (Dexia)

Directeur général : Rollon Mouchel-Blaisot

Chargée de mission : Nathalie Dotres

→ Les partenaires de mairie 2000

Les membres fondateurs :

AMF

Caisse des dépôts et consignations

Dexia Crédit Local

→ Les membres adhérents

ADEME

AFOM

CNP-Assurances

CNOA (Conseil national de l'Ordre des architectes)

Eco-Emballages

EDF

FFSA (Fédération française des sociétés d'assurances)

FNADE (Fédération nationale des activités de la dépollution et de l'environnement)

FP2E (Fédération professionnelle des entreprises de l'eau)

France Télécom

GDF/SUEZ

Groupe La Poste

MNT

OGE (Ordre des géomètres experts)

RTE (Réseau de transport de l'électricité)

SACEM

SMACL

UGAP

USIRF (Union des syndicats de l'industrie routière de France)

→ CHIFFRES CLÉS

Budget annuel : 550 000 €

Nombre de salariés : 2

Nombre de partenaires : 22

Nombre d'associations bénéficiaires des aides : 66

Nombres de réunions subventionnées : 983

Coût total des actions déclaré par les AD : 936 394 €

Montant des subventions accordées : 320 689 €

Nombre de participants déclarés : 45 579

FONPEL

Un régime de retraite complémentaire dédié aux élus

Créé par l'AMF en 1993, le Fonds de pension des élus locaux – FONPEL – a pour objet la constitution et le service d'une retraite par rente au profit des élus locaux affiliés. Pour réaliser son objet, l'association FONPEL a souscrit un contrat auprès de trois grandes sociétés d'assurance et a confié à la Caisse des dépôts la gestion administrative des adhésions et des prestations. L'association FONPEL, assistée d'un actuaire indépendant, assure la surveillance et le contrôle du régime en nommant un commissaire aux comptes et en animant des comités de pilotage réunissant l'ensemble des partenaires.

En 2011, plus de 14,6 millions d'euros de cotisations ont été perçues. Avec des réserves de près de 250 millions d'euros pour des engagements à hauteur de 243 millions, le taux de couverture a atteint 102,7%.

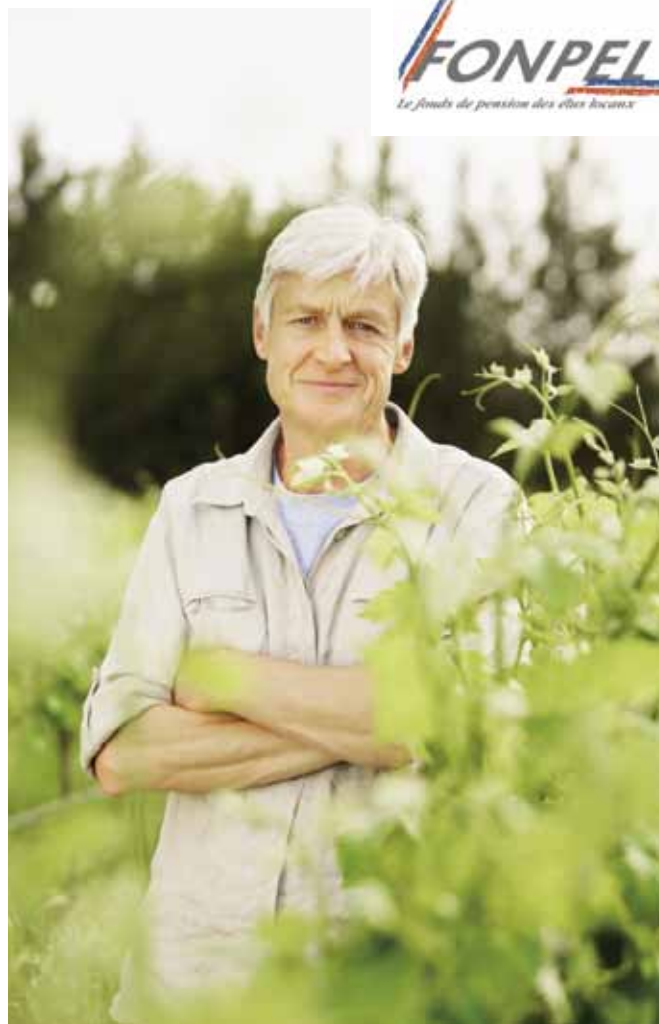
Le taux de rendement financier comptabilisé pour 2011 s'établit à 3,61%.

Depuis mars 2008, DS-SERVICES FONPEL est chargé de promouvoir le régime auprès des élus locaux : en 2011, il a été collecté 309 adhésions nouvelles. Le rythme de progression, qui s'est un peu tassé dans une année sans élection locale, devrait s'amplifier sur les deux années à venir, notamment du fait des opérations de communication engagées auprès des associations départementales de maires et des supports publicitaires locaux.

Dans un contexte toujours marqué par la crise de la dette en zone Euro et les plans d'austérité associés, la gestion prudente effectuée par les partenaires assureurs pilotés par l'association FONPEL a permis de maintenir une performance satisfaisante du portefeuille, en réduisant les poches de risques pouvant paraître excessifs.

→ Principales caractéristiques du fonds

- La décision d'affiliation appartient au seul élu qui choisit son taux légal d'affiliation.
- La collectivité verse un abondement identique (dépense inscrite d'office au budget sans consultation ni vote).
- L'élu peut racheter dans les mêmes conditions les périodes antérieures indemnisées pour les mandats en cours.
- Il peut prendre sa retraite FONPEL à partir de 55 ans tout en restant en activité, la rente n'étant alors imposable que sur une partie variable de 70 à 30% dégressive en fonction de l'âge.
- L'élu peut bénéficier d'une garantie de reversion jusqu'à la liquidation de sa retraite, également acquise pendant sa retraite et jusqu'à 75 ans.
- L'élu peut ouvrir autant de comptes FONPEL qu'il a de mandats indemnisés.



Renseignements et demandes de simulation :
DS-SERVICES FONPEL - 18020 BOURGES CEDEX
Tél : 02 48 48 21 40 - Fax : 02 48 48 21 41
Courriel : fonpel@ds-services.fr
Site : www.fonpel.com

Les associations départementales de maires

LES SYNERGIES DU RÉSEAU

Un réseau de 101 associations départementales (AD), qui se renforce chaque année, constitue le premier relais qui permet à l'AMF de mieux connaître les préoccupations des élus sur le terrain et de les relayer auprès des pouvoirs publics. L'AMF souhaite apporter un appui encore plus important à ce réseau dans le cadre d'une mutualisation des actions, d'un développement des échanges d'expériences et d'une mise en exergue des très nombreuses initiatives locales.

Mise en place de la Charte du réseau

Des liens anciens fondés sur l'entraide et la solidarité existent entre l'Association des maires de France, et les associations départementales (AD) reconnues par l'AMF. L'AMF et les AD concourent aux mêmes objectifs : faciliter l'exercice des fonctions de maire et de président de communauté, œuvrer au quotidien pour apporter à chacun des adhérents information, conseil, formation et assistance, défendre les intérêts collectifs des maires et des présidents d'EPCI dans l'exercice de leurs compétences et de leurs responsabilités et ceci, sans considération de taille, de situation géographique, d'appartenance politique ou de ressources financières.



Chaque association reconnue par l'AMF entretient avec cette dernière des relations privilégiées tout en répondant aux objectifs fixés par ses propres statuts et aux orientations de ses instances dirigeantes. L'AMF et les

associations départementales agissent en complémentarité et en réciprocité. Il est apparu nécessaire de mettre en place une charte du réseau pour :

- formaliser et consolider les liens existants entre l'AMF et les AD, sous forme de droits, de devoirs et d'intérêts partagés,
- permettre aux adhérents d'avoir une meilleure visibilité des actions entreprises par les membres du réseau vis-à-vis des pouvoirs publics et des partenaires,
- renforcer la mutualisation des moyens et compétences.

Cette charte reconnaît et préserve l'autonomie de chaque association départementale. Elle formalise et consolide les actions déjà existantes et envisage les voies et moyens d'un renforcement des liens dans différents domaines : relations financières, partenariats, mutualisation de la production, désignations pour assurer de concert une représentation pluraliste et territoriale.

La charte garantit notamment la réciprocité dans la circulation de l'information (informations sur la vie institutionnelle, communiqués de presse, prises de position, notes, existence et modalités des déclinaisons locales des partenariats conclus par l'AMF, questionnaire adressé aux maires). Elle permet aussi d'assurer la promotion du réseau.

Fruit d'un travail partenarial entre l'AMF et les AD, la charte du réseau traduit dans son contenu la volonté, pour chacun de ses membres, de renforcer leurs relations sur la base des valeurs fondamentales qui font leur force : solidarité, confiance, respect mutuel, concertation. Ce document a été présenté au Comité directeur du 28 juin 2012 et fera l'objet, dans le cadre d'un comité de suivi, d'une évaluation annuelle de son application.

Propositions du Groupe de travail sur les relations financières AMF-AD

L'AMF reconnaît le rôle essentiel des associations départementales pour promouvoir les adhésions et collecter les cotisations nationales. Elle les fait bénéficier à ce titre d'incitations financières.

Afin de rendre le système plus équitable, un groupe de travail, constitué de représentants de l'AMF et de plusieurs responsables d'associations départementales, a été mis en place pour examiner les systèmes d'abattement et de ristourne pour les AD qui collectent les cotisations pour le compte de l'AMF.

Sa première proposition est que l'abattement, qui s'élève à 30% lorsque l'AD regroupe 100 % des communes ou des EPCI de son territoire, soit diminué de manière progressive lorsque la proportion de communes ou d'EPCI adhérents diminue, alors qu'aujourd'hui l'AD perd 10 % d'abattement s'il lui manque une seule commune ou un seul EPCI. Sa deuxième proposition concerne la ristourne de 7,5 % : elle serait accordée si l'AD verse la totalité des cotisations à l'AMF avant le 1^{er} juillet (au lieu du 1^{er} septembre actuellement). En contrepartie, elle serait versée dans la mesure du possible avant le 30 septembre (au lieu de mi-décembre actuellement).

Les propositions de ce groupe seront soumises à l'approbation de l'Assemblée générale de l'AMF, à l'occasion du 95^e congrès.

Aide financière à la structuration des associations départementales

Depuis sa mise en œuvre, l'aide financière dégressive de l'AMF à la structuration des associations départementales a permis à 33 d'entre elles de développer des services à destination des élus (conseil juridique, formation, mise en place des technologies de l'information,...), en créant des postes, qui ont pu être ensuite pérennisés. Le jury d'aide est composé de représentants élus et administratifs de l'AMF et des associations départementales. Il se réunit au moins une fois par an.

Un nouveau projet de règlement est à l'étude, qui doit permettre de prendre en compte, dans les aides attribuées par l'AMF, la mutualisation de postes entre plusieurs associations départementales.

Une relation suivie avec l'ANDAM

Rollon Mouchel-Blaisot s'est rendu en Avignon le 6 juillet 2012 à l'occasion du Congrès de l'ANDAM. Cette manifestation, comme chaque année, a permis un large échange de vues sur le partenariat avec l'AMF. Le directeur général de l'AMF a rappelé qu'à l'occasion du 20^e anniversaire de l'ANDAM à Reims, le président avait appelé de ses vœux l'élaboration d'une charte du réseau. Celle-ci a vu le jour en 2012.



L'AMF présente dans les départements

Jacques Pélissard, président de l'AMF, a effectué plusieurs déplacements en Savoie, Eure-et-Loir, Seine-et-Marne, Côtes d'Armor, Aisne, Puy-de-Dôme, Marne et Val-de-Marne.

Rollon Mouchel-Blaisot, directeur général de l'AMF, s'est rendu en Seine-et-Marne et dans l'Yonne.

Cinquante permanents de l'AMF se sont déplacés, à l'invitation de 57 associations départementales, pour des réunions d'information (03, 05, 06, 07, 08, 09, 10, 11, 12, 15, 18, 19, 20A, 21, 23, 24, 25, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 37, 38, 39, 41, 42, 43, 44, 45, 48, 49, 53, 57, 58, 59, 60, 62, 63, 66, 69, 70, 72, 73, 77, 80, 81, 82, 83, 84, 89, 91, 92, 94, 974).

→ Nouveaux présidents d'associations départementales :

- Meuse : Gérard FILLON
- Nièvre : Daniel BARBIER
- Pyrénées-Atlantiques : David HABIB
- Savoie : Claude GIROUD
- Val-de-Marne : Daniel DAVISSE
- Martinique : Maurice BONTÉ

→ Nouveaux permanents :

- Hautes-Alpes : Lucie CÉZANNE
- Calvados : Christophe MOUCHEL
- Meuse : Sophie PEUQUET
- Nièvre : Isabelle MALIGNE-PERRUCHOT
- Orne : Sandrine GAUDRE
- Haute-Saône : Dimitri DOUSSOT

→ NOUVELLES PUBLICATIONS

- AD 49 : mise en place d'une lettre brève d'information centrée sur les fonds européens de la région
- AD 07 : nouvelle lettre bimestrielle intitulée « L'Echo Maires »
- AD 06 : nouveau bulletin annuel intitulé « Maire info06 »
- AD 35 : refonte du site internet et nouvelle charte graphique / www.amf35.asso.fr



- AD 58 : nouveau site internet avec des « newsletters » mensuelles / www.unionamicaledesmairesnievre.fr
- AD 66 : nouveau site / www.amf66.fr
- AD 60 : nouveau site / www.amf60.fr
- AD 90 : refonte du site internet www.maires90.asso.fr et nouveau bulletin trimestriel, intitulé « L'Echarpe 90 »



Les moyens financiers

Jean Launay

TRÉSORIER
GÉNÉRAL DE L'AMF

Député-maire de Bretenoux (46)

Vice-président de
la communauté de communes
Cère et Dordogne

Rapport sur les finances de l'AMF Exercice 2011

A la clôture du 31 décembre 2011, notre Association dégage un excédent de 1.575.644 € contre 1.887.659 € à la clôture de l'exercice 2010.

L'excédent est en baisse notamment parce que, pour la première fois dans les comptes 2011, le nouveau bâtiment du siège de l'Association dont la construction a commencé en 2009 et qui a été livré fin 2010 est amorti sur une année entière.

Nos produits d'exploitation ont progressé de 2,3 % et nos charges d'exploitation ont progressé de 4,5 %.

Ces pourcentages reflètent notre stricte volonté de ne pas augmenter nos cotisations au-delà d'un simple ajustement technique (0,07 % en moyenne pour les communes en 2011) et de geler les droits d'inscription pour le Congrès des maires. Comme vous l'avez constaté en recevant votre dossier d'inscription, j'ai à nouveau proposé à votre Bureau, qui l'a accepté, de maintenir pour la 5^e année consécutive à 90 € les droits d'inscription pour le prochain Congrès des maires.

Nos produits restent majoritairement constitués des cotisations de nos adhérents, puisqu'elles représentent 66 % du montant total de nos produits d'exploitation, et près de 73 % des produits de nos services aux adhérents (cotisations, congrès et salon, publications). Ces cotisations sont très majoritairement collectées par les associations départementales de maires, que ce soit pour les communes ou pour les intercommunalités, et je leur exprime ici ma reconnaissance : l'unité de notre réseau fait sa force, sa représentativité fonde sa légitimité.



Je le rappelle chaque année : notre Association a besoin du soutien du plus grand nombre pour poursuivre sans relâche ses actions à vos côtés, et rester le porte-voix de vos préoccupations auprès des pouvoirs publics. C'est pourquoi votre soutien, au-delà de ses nécessités financières, est essentiel à notre réussite.

Conscient de notre force, mais aussi des difficultés de certains d'entre vous dans un contexte économique restreint, j'ai proposé d'améliorer à partir de 2013 le système des abattements et des ristournes accordés aux associations départementales qui collectent les cotisations nationales, dans le cadre de la charte nationale du réseau des associations départementales et de l'AMF qui a été présentée à l'ensemble des AD au début de l'été 2012. Dans le même esprit, j'ai proposé d'ajuster notre système d'aide financière dégressive aux AD qui embauchent des permanents.

Ces deux propositions ont été acceptées par le Bureau de l'AMF à l'unanimité et je m'en réjouis : j'aurai l'occasion d'en parler lors de notre Assemblée générale au prochain Congrès.

“Nos produits d'exploitation ont progressé de 2,3 % et nos charges d'exploitation ont progressé de 4,5 %.”

Le niveau des charges courantes est globalement stable, hormis la ligne des amortissements (+44 %) pour les raisons déjà évoquées, la ligne des impôts et taxes (+16 %), et la ligne des traitements et salaires (+5%) en raison d'une part de l'embauche de salariés à des postes qui étaient restés vacants en 2010, et de la progression normale des salaires par le biais des promotions annuelles.

En conclusion, les finances de votre Association nous permettent de poursuivre nos actions, de continuer à vous accompagner dans l'accomplissement de votre fonction, de renforcer notre réseau pour la réalisation de nos missions statutaires et d'engager la fin de la rénovation de notre siège. Vous serez appelés, lors de l'Assemblée générale qui aura lieu pendant le 95^{ème} Congrès en novembre prochain, à approuver les comptes 2011 et à vous prononcer sur le taux des cotisations 2013.

Je vous remercie de votre confiance.

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2011

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2011, sur :

- le contrôle des comptes annuels de l'ASSOCIATION DES MAIRES DE FRANCE, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Bureau. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de cet exercice.

II - JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions de l'article L.823-9 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion, exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - VÉRIFICATIONS ET INFORMATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport du Trésorier et dans les documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

Levallois-Perret, le 18 juin 2012

Pierre-Henri Scacchi et Associés
Commissaire aux comptes

PRÉSENTATION DES COMPTES

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2011

ACTIF	2011	2010
Actif immobilisé		
Immobilisations incorporelles	109 399	104 435
Immobilisations corporelles	10 474 185	10 761 537
Immobilisations financières	69 194	65 301
Total	10 652 778	10 931 273
Actif circulant		
Stocks	30 263	29 339
Créances	2 189 093	2 313 934
VMP et disponibilités	16 200 465	15 578 029
Total	18 419 821	17 921 302
Charges constatées d'avance	57 397	94 215
Total Actif	29 129 996	28 946 791

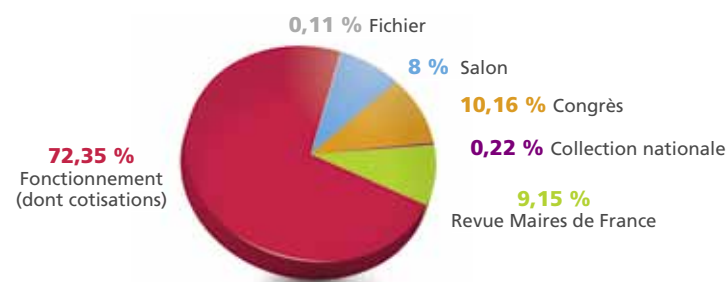
PASSIF	2011	2010
Capitaux propres		
Fonds de réserve	25 130 864	23 243 206
Résultat de l'exercice (excédent)	1 575 644	1 887 659
Total	26 706 508	25 130 864
Provision pour risques et charges	404 438	339 438
Dettes		
Emprunts auprès d'Ets de crédit	23	120 628
Av.-acptes reçus sur commandes en cours		45
Dettes fournisseurs-comptes rattachés	653 273	761 540
Dettes fiscales et sociales	1 174 785	977 691
Dettes sur immo. et comptes rattachés	3 447	1 466 286
Autres dettes	155 616	117 990
Produits constatés d'avance	31 905	32 307
Total	2 019 049	3 476 487
Total Passif	29 129 996	28 946 791

COMPTE DE RÉSULTAT du 1^{er} janvier au 31 décembre 2011

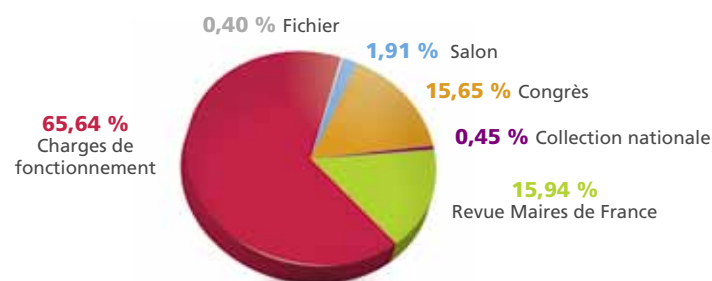
	2011	2010
Produits d'exploitation		
Production vendue (biens et services)	11 385 911	11 203 400
Autres	642 921	553 037
Total	12 028 832	11 756 438
Charges d'exploitation		
Variations de stocks	(862)	(5 533)
Achats et charges externes	2 872 510	3 076 482
Impôts, taxes et versements assimilés	552 973	475 942
Salaires et traitements	3 760 256	3 559 344
Charges sociales	1 909 037	1 787 096
Dotations	1 067 147	863 078
Autres charges	206 223	167 161
Total	10 367 284	9 923 570
Résultat d'exploitation	1 661 548	1 832 867
Produits financiers	263 445	209 240
Charges financières	259 958	71 466
Résultat financier	3 487	137 773
Résultat courant avant impôts	1 665 035	1 970 641
Produits exceptionnels		9 596
Charges exceptionnelles	11 024	45 515
Résultat exceptionnel	(11 024)	(35 919)
Impôts sur les bénéfices	78 367	47 063
Total des produits	12 292 277	11 975 273
Total des charges	10 716 633	10 087 615
EXCÉDENT DE L'EXERCICE	1 575 644	1 887 659

LES GRANDES MASSES

Produits par activité (en milliers d'euros)	12 029	
Fonctionnement (dont cotisations)	8 704	72,35 %
Revue Maires de France	1 101	9,15 %
Collection nationale	27	0,22 %
Congrès	1 222	10,16 %
Salon	963	8,00 %
Fichier	13	0,11 %



Charges (en milliers d'euros)	10 457	
Charges de fonctionnement	6 864	65,64 %
Revue Maires de France	1 667	15,94 %
Collection nationale	47	0,45 %
Congrès	1 637	15,65 %
Salon	200	1,91 %
Fichier	42	0,40 %

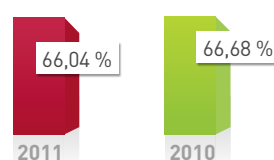


QUELQUES RATIOS SIGNIFICATIFS Bilan au 31 décembre 2011

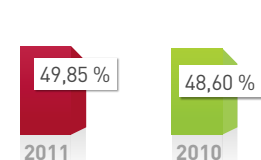
Taux de cotisations impayées (situation au 31 mai de l'année suivante)		
Types d'adhérents	Impayés 2011	Impayés 2010
Associations départementales	1,12 %	0,69 %
Adhérents directs	5,05 %	6,63 %
Associations départementales (EPCI)	2,03 %	3,82 %
Adhérents directs (EPCI)	3,16 %	4,97 %
Total	2,03 %	2,15 %

Pour comprendre l'évolution des cotisations, il est intéressant de suivre 2 ratios :

Part des cotisations nettes dans les produits



Part des charges de personnel* dans les produits



*Charges de personnel = salaires + charges + taxe sur les salaires



Trombinoscope





PRÉSIDENT

Jacques PÉLISSARD
Lons-le-Saunier (39)
Président de la CA
de Lons-le-Saunier



**SECRÉTAIRE
GÉNÉRAL**

André LAIGNEL
Issoudun (36)
Président de la CC
du Pays d'Issoudun



**PREMIER
VICE-PRÉSIDENT**

André ROSSINOT
Nancy (54)
Président de la CU
du Grand Nancy



**TRÉSORIER
GÉNÉRAL**

Jean LAUNAY
Bretenoux (46)
Vice-président
de la CC Cère et Dordogne



Michel BOURGAIN
Ile-Saint-Denis (93)
Vice-président de la CA
de Plaine Commune



Robert CABÉ
Aire-sur-l'Adour (40)
Président de la CC
d'Aire-sur-l'Adour



Maxime CAMUZAT
Saint-Germain-du-Puy (18)
Vice-président de la CA
Bourges Plus



Gilles CARREZ
Le Perreux-sur-Marne (94)
Vice-président de la CA
de la Vallée de la Marne



Jean-Marie DARMIAN
Créon (33)



Françoise DESCAMPS-CROSNIER
Rosny-sur-Seine (78)
Vice-présidente de la CA
de Mantes-La-Jolie



Christian ESTROSI
Nice (06)
Président de la Métropole
Nice Côte d'Azur



Nicole FEIDT
Toul (54)



Françoise GATEL
Châteaugiron (35)
Présidente de la CC
du pays de Châteaugiron



Jean GIRARDON
Mont Saint-Vincent (71)
Président de la CC Autour
du Mont Saint Vincent



Jacqueline GOURAULT
La Chaussée-Saint-Victor (41)
Vice-présidente de la CA
de Blois-Agglopolys



Charles GUENÉ
Vaux-sous-Aubigny (52)
Vice-président de la CC
de Prauthoy en
Montsaugéonnais



Annie GUILLEMOT
Bron (69)
Vice-présidente de la CU
du Grand Lyon



Pierre JARLIER
Saint-Flour (15)
Président de la CC du Pays
de Saint-Flour



Elisabeth LAMURE
Gleizé (69)
Vice-présidente de la CA
de Villefranche-sur-Saône



Philippe LAURENT
Sceaux (92)
Vice-président de la CA
Les Hauts-de-Bievre



Agnès LE BRUN
Morlaix (29)
Vice-présidente de
Morlaix Communauté



Gilles LEPROUST
Allones (72)
Vice-président de la CU
Le Mans Métropole



Valérie LÉTARD
Présidente de la CA de
Valenciennes Métropole (59)



Hervé MARSEILLE
Meudon (92)
Vice-président de la CA
du Grand Paris Seine Ouest



Patrick MASCLET
Arleux (59)
Vice-président de la CA
du Douaisis



Denis MERVILLE
Sainneville (76)
Vice-président de la CC de
Saint-Romain-de-Colbosc



Kléber MESQUIDA
Saint-Pons-de-Thomières
(34)



Catherine PEYGE
Bobigny (93)
Vice-présidente de la CA
Est Ensemble



Jean PRORIOL
Beauzac (43)
Vice-président de la CC
des Marches du Velay



Jean-Louis PUISSEGUR
Pointis-Inard (31)
Vice-président de la CC
du Haut Comminges



François PUPPONI
Sarcelles (95)



Pierre-Alain ROIRON
Langeais (37)
Vice-président de la CC
Touraine Nord Ouest



Christophe ROUILLON
Coulaines (72)
Vice-président de la CU
Le Mans Métropole



Martial SADDIER
Bonneville (74)
Président de la CC
Faucigny-Glières



Christophe SIRUGUE
Chalon-sur-Saône (71)
Président de la CA
du Grand Chalon



Michel VERGNIER
Guéret (23)
Président de la CC
de Guéret Saint-Vaury

CC : communauté de communes
CA : communauté d'agglomération
CU : communauté urbaine



Mathias ADER
Bois d'Ennebourg (76)



Pierrette BARZU
Astis (64)



Bernard BAUDOUX
Aulnôye-Aymeries (59)



Stéphane BEAUDET
Courcouronnes (91)



Xavier BERTRAND
Saint-Quentin (02)



John BILLARD
Le Fravil (28)



Jean-Claude BLIN
Eguzon Chantome (36)



Philippe BODARD
Mürs-Erigné (49)



Nicolas BONNEAU
Chapelle-Saint-Mesmin (45)



Jean-Pierre BOSINO
Montataire (60)



Jean-Pierre BOUQUET
Vitry-le-François (51)



Gilles BOURDOLEIX
Cholet (49)



Françoise BOUVIER
Offemont (90)



Pascal BUCHET
Fontenay-aux-Roses (92)



Philippe CALLEJA
Saverdun (09)



Louis CARLES
Torreilles (66)



Caroline CAYEUX
Beauvais (60)



Alain CAZABONNE
Talence (33)



Michel CHAMPREDON
Evreux (27)



François COMMEINHES
Sète (34)



Raymond COUDERC
Béziers (34)



Charles de COURSON
Vanaut-les-Dames (51)



Anne-Marie COUSIN
Torigni-sur-Vire (50)



Jean-Pierre CUBERTAFON
Lanouaille (24)



François CULLANDRE
Brest (29)



Geneviève DARRIEUSSECQ
Mont-de-Marsan (40)



Marc DAUNIS
Valbonne (06)



Valérie DEMANGEAU
Pellerin (44)



Jean-Louis DENOIT
Viviez (12)



Jean-Jacques DESCAMPS
Loches (37)



Mireille DOMENECH-DIANI
Pierre-Bénite (69)



René DROUIN
Moyeuve-Grande (57)



Pierre DUCOUT
Cestas (33)



Denis DURAND
Bengy-sur-Craon (18)



Claude DUVAL
Mellé (35)



Noël FAUCHER
Noirmoutier-en-l'Île (85)



Henry FÉRAL
Puycelsi (81)



Patricia FERNANDEZ PÉDINIELLI
Port-de-Bouc (13)



André FLAJOLET
Saint-Venant (62)



Nicolas FORISSIER
La Châtre (36)



Annie GENEVARD
Morteau (25)



Roland GIBERTI
Gémenos (13)



Marc GRICOURT
Blois (41)



Michel GUÉGAN
La Chapelle-Caro (56)



Joël GUIN
Venède (84)



Adeline HAZAN
Reims (51)



Antoine HOMÉ
Wittenheim (68)



Alain HUNAUULT
Chateaubriant (44)



Christian JACOB
Provins (77)

Le Comité Directeur



Pierre-Yves JARDEL
Orbais-l'Abbaye (51)



Bruno JONCOUR
Saint-Brieuc (22)



Dany KOCHER
Phalsbourg (57)



Valérie KUMM
Péronne (80)



Marc LAFFINEUR
Avrille (49)



Philippe LANGENIEUX-VILLARD
Alleverd (38)



Marcel LARMANOU
Gisors (27)



Sébastien LECLERC
Livarot (14)



Nadine LEFEBVRE
Beuvry (62)



Jean-Pierre LELEUX
Grasse (06)



Serge LÉPINE
Camplong-d'Aude (11)



Noël LEVILLAIN
Tourneville-La-Rivière (76)



Martine LIGNIÈRES-CASSOU
Pau (64)



Arsène LUX
Verdun (55)



Isabelle MAINCION
La Ville-aux-Clercs (41)



Catherine MARGATE
Malakoff (92)



Jacques Jean-Paul MARTIN
Nogent-sur-Marne (94)



Jean-Yves MENOÙ
Ploubezre (22)



Danièle MEYER
Rhinau (67)



Danielle MICHEL*
Saint-Paul-les-Dax (40)



Patrick MOLINOZ
Venarey-les-Laumes (21)



Pierre MOREL À L'HUISSIER
Fournels (48)



Maryvonne MOTTIN
Bernières-sur-Mer (14)



Lionel MULLER
Chapdes-Beaufort (63)



Daniel NOUAILLE
Aixe-sur-Vienne (87)



Alain ORDITZ
Gye (54)



Alain OUTREMAN
Achères (78)



Martial PASSI
Givors (69)



Pierre PAVIS
Argentan (61)



Michèle PICARD
Venissieux (69)



Gilles PIRMAN
Saint-Clément (89)



Michel PY
Leucate (11)



Paul RAOULT
Quesnoy (59)



Joël RATIER
Saint-Martin-de-Jussac (87)



Pierre REGNAULT
La Roche-sur-Yon (85)



Franck REYNIER
Montélimar (26)



Jérôme ROYER
Jarnac (16)



Frédéric SANCHEZ
Petit-Quevilly (76)



Christine SCELLE-MAURY
Epinay-sous-Senart (91)



Magali SCHARDT MIRTAÏN
Castelmaurou (31)



Jean-Pierre SCHOSTECK
Châtillon (92)



Alain SUGUENOT
Beaune (21)



Marlène THIBAUD
Camaret-sur-Aigues (84)



Gérard TRÉMÈGE
Tarbes (65)



André TRILLARD
Saint-Gildas-des-Bois (44)



Eric VUILLEMIN
Romilly-sur-Seine (10)



Claude WALLENDORFF
Givet (08)



Jean-Claude WAMBST
Dole (39)



Jean-Raymond WATTIER
Saint-Hilaire-Lez-Cambrai (59)



Mickaël WEBER
Woelfling-lès-Sarreguemines (57)

* a démissionné (septembre)



Michel VOISIN
Ain (01)



Paul GIROD
Aisne (02)



Bruno ROJOUAN
Allier (03)



Daniel SPAGNOU
Alpes de Hautes-Provence (04)



Jean-Michel ARNAUD
Hautes-Alpes (05)



Honoré COLOMAS
Alpes-Maritimes (06)



Henri-Jean ARNAUD
Ardèche (07)



Régis DEPAIX
Ardennes (08)



Jean-Pierre BEL
Ariège (09)



François BAROIN
Aube (10)



Patrick MAUGARD
Aude (11)



Jean-Louis GRIMAL
Aveyron (12)



Roland DARROUZÈS
Bouches-du-Rhône (13)



Ambroise DUPONT
Calvados (14)



Pierre JARLIER
Cantal (15)



Jean-Michel BOLVIN
Charente (16)



Michel DOUBLET
Charente-Maritime (17)



Rémy POINTEREAU
Cher (18)



Daniel CHASSEING
Corrèze (19)



Joselyne MATTEI-FAZI
Corse du Sud (20A)



Ange-Pierre VIVONI
Haute-Corse (20B)



François REBSAMEN
Côte-d'Or (21)



René REGNAULT
Côtes-d'Armor (22)



Michel VERGNIER
Creuse (23)



Jacques MONMARSON
Dordogne (24)



Christine BOUQUIN
Doubs (25)



Michel GRÉGOIRE
Drôme (26)



Joël BOURDIN
Eure (27)



Gérard HAMEL
Eure-et-Loir (28)



Jean-René JONCOUR
Finistère (29)



Pilar CHALEYSSIN
Gard (30)



Jean-Louis PUISSEGUR
Haute-Garonne (31)



Aymeri de MONTEQUIOU
Gers (32)



Gérard CÉSAR
Gironde (33)



Kléber MESQUIDA
Hérault (34)



Françoise GATEL
Ille-et-Vilaine (35)



Michel BLONDEAU
Indre (36)



Pierre LOUAULT
Indre-et-Loire (37)



Daniel VITTE
Isère (38)



Sylvie VERMILLET
Jura (39)



Jean-Yves MONTUS
Landes (40)



Philippe SARTORI
Loir-et-Cher (41)



Jean-François BARNIER
Loire (42)



Jean PRORIOL
Haute-Loire (43)



Yves MÉTAIREAU
Loire-Atlantique (44)



Xavier DESCHAMPS
Loiret (45)



Jean LAUNAY
Lot (46)



Jean DIONIS DU SÉJOUR
Lot-et-Garonne (47)



Jacques BLANC
Lozère (48)



Jean-Luc DAVY
Maine-et-Loire (49)



Claude HALBECQ
Manche (50)

Les Présidents d'associations départementales



Yves DETAIGNE
Marne (51)



Charles GUENÉ
Haute-Marne (52)



Norbert BOUVET
Mayenne (53)



Rose-Marie FALQUE
Meurthe-et-Moselle (54)



Gérard FILLON
Meuse (55)



Jacques LE NAY
Morbihan (56)



François GROSDIDIER
Moselle (57)



Daniel BARBIER
Nièvre (58)



Patrick MASCLET
Nord (59)



Alain VASSELE
Oise (60)



Alain LAMBERT
Orne (61)



Joël DUQUENOY
Pas-de-Calais (62)



Pierrette DAFFIX-RAY
Puy-de-Dôme (63)



David HABIB
Pyrénées-Atlantiques (64)



Daniel FROSSARD
Hautes-Pyrénées (65)



Guy ILARY
Pyrénées-Orientales (66)



Joseph OSTERMANN
Bas-Rhin (67)



René DANESI
Haut-Rhin (68)



Elisabeth LAMURE
Rhône (69)



Michel ALLIOT
Haute-Saône (70)



Jean GIRARDON
Saône-et-Loire (71)



Marc JOULAUD
Sarthe (72)



Claude GIROUD
Savoie (73)



Raymond MUDRY
Haute-Savoie (74)



Denis MERVILLE
Seine-Maritime (76)



Michel HOUEL
Seine-et-Marne (77)



Guy PELISSIER
Yvelines (78)



Léopold MOREAU
Deux-Sèvres (79)



Pierre MARTIN
Somme (80)



Sylvain FERNANDEZ
Tarn (81)



Francis LABRUYÈRE
Tarn-et-Garonne (82)



Jean-Pierre VÉRAN
Var (83)



Jean-Pierre LAMBERTIN
Vaucluse (84)



Yves AUVINET
Vendée (85)



Yves BOULOUX
Vienne (86)



Alain RODET
Haute-Vienne (87)



Dominique PEDUZZI
Vosges (88)



Jean-Claude LEROY
Yonne (89)



Michel BERNÉ
Territoire-de-Belfort (90)



Laurent BÉTEILLE
Essonne (91)



Jacques GAUTIER
Hauts-de-Seine (92)



Daniel DAVISSE
Val-de-Marne (94)



Yanick PATERNOTTE
Val d'Oise (95)



René NOËL
Guadeloupe (971)



Maurice BONTÉ
Martinique (972)



**Jean-Pierre Théodore
ROUMILLAC**
Guyane (973)



Roland ROBERT
Réunion (974)



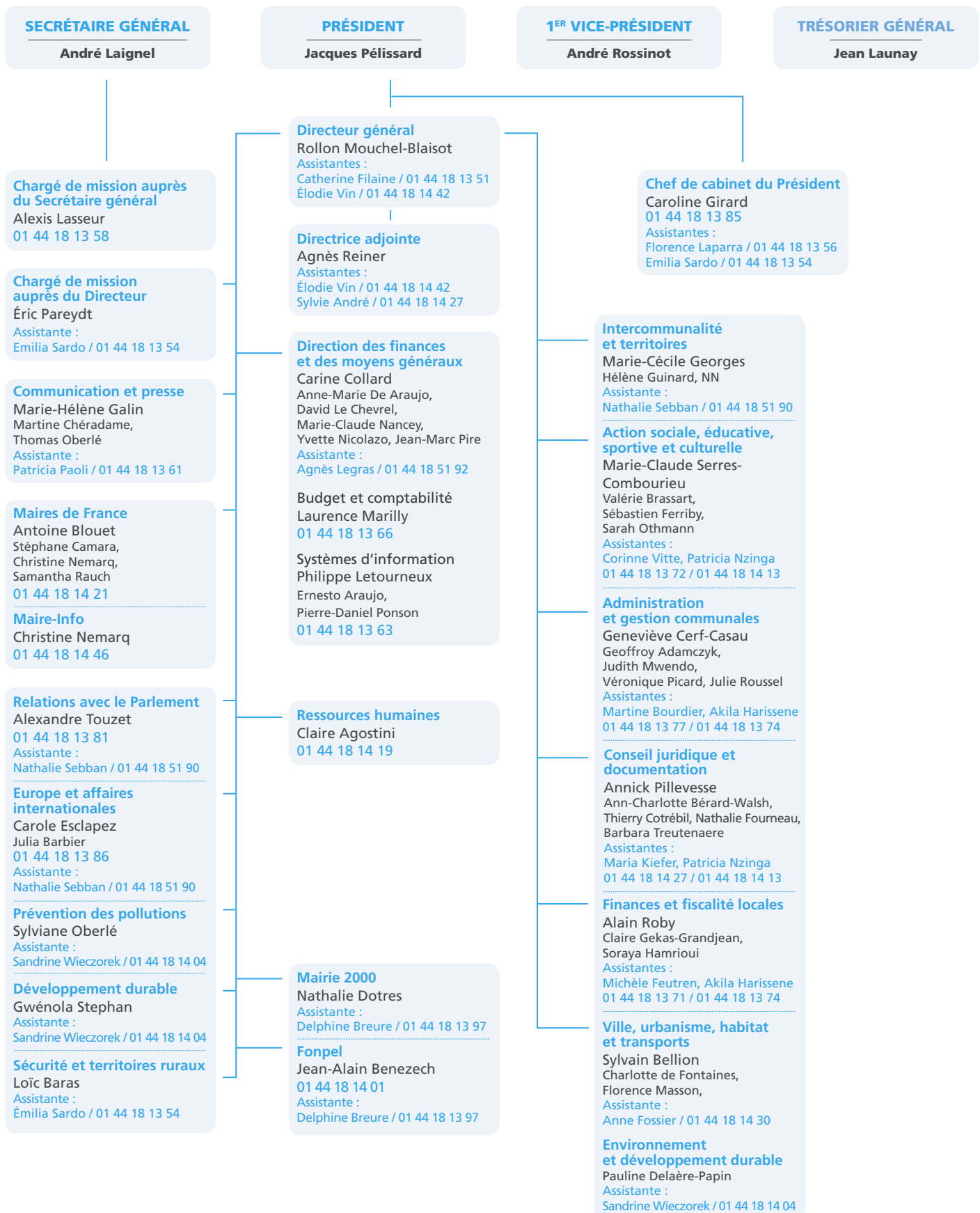
Ibrahim Amedi BOINAHERY
Mayotte (985)



Teritepaiaua MAIHI
SPCPF (987)
Polynésie française



Ghislaine ARLIE
Nouvelle-Calédonie (988)





Association des maires de France
Reconnue d'utilité publique par décret du 20 juin 1933

41, quai d'Orsay
75343 Paris cedex 07
Tél. : 01 44 18 14 14 • Fax : 01 44 18 14 15
www.amf.asso.fr